DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
des Alpes-Maritimes
caf.fr

PROJET D'ETABLISSEMENT

Validité du 1er septembre 2022 au 31 août 2027

EAJE Maurice Chappe

Mairie d'Opio

OPIO
côte d'azur

école
CRÈCHE

SOMMAIRE

1-Présentation de l'établissement

1.1-Présentation de l'établissement et du gestionnaire
- 1.1.1-Identification de la structure
- 1.1.2-Identification du gestionnaire

1.2-Cractéristiques de l'établissement et du gestionnaire
- 1.2.1-Type et caractéristique de l'établissement
- 1.2.2-Nature de l'accueil
- 1.2.3-Autorisation

2-Projet éducatif

2.1-Les valeurs, les engagements et attitudes éducatives portées par l'équipe pour garantir un accueil de qualité
- 2.1.1-Les valeurs de l'équipe : Soutien – Informer – S'informer – Se former
- 2.1.2-Les engagements de l'équipe
  - 2.1.2.1-L'accueil de tous les enfants
  - 2.1.2.2-La prévention des stéréotypes
  - 2.1.2.3-L'accueil des parents et le soutien à la parentalité
  - 2.1.2.4-Le développement du langage
  - 2.1.2.5-L'éveil à l'Art et à la culture
  - 2.1.2.6-La prévention sur la question d'alimentation, de santé environnementale, d'éveil à la nature
  - 2.1.2.7-La prévention sur le numérique
  - 2.1.2.8-La formation des professionnels
- 2.1.3-Les attitudes éducatives de l'équipe

2.2-Les modalités d'accueil, de soins et d'éveil
- 2.2.1-Les modalités d'accueil
- 2.2.2-Les modalités de soins
- 2.2.3-Les modalités d'éveil

2.3-Les modalités d'organisation de la vie quotidienne
- 2.3.1-L'alimentation : équilibre et variété, fait maison, bio
- 2.3.2-Le sommeil
- 2.3.3-Hygiène et propreté
- 2.3.4-Equipe attentive à la santé et à la sécurité - Définition du référent santé et accueil inclusif
- 2.3.5-Le doudou
- 2.3.6-Le travail de référence
- 2.3.7-Le jeu libre ou l'activité spontanée
- 2.3.8-Les ateliers d'éveil
- 2.3.9-L'accueil d'enfants jumeaux
- 2.3.10- Le travail spécifique autour des permanents (les enfants les plus présents à la crèche)
- 2.3.11 - Favoriser le vivre ensemble
- 2.3.12- Le cadre – les règles de vie - la sanction

2.4-« Quoi faire avec les bébés – Quoi faire avec les moyens – Quoi faire avec les grands »

3-Projet social

3.1-Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure
- 3.1.1-Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure
- 3.1.2-Les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population

3.2-Intégration de la structure dans son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires

3.3-Modalités de participation des familles
- 3.3.1-Participation des familles à la vie de la structure

3.3.2-Actions de soutien à la parentalité
3.3.2.1-Place du parent
3.3.2.2-Communiquer
3.3.2.3-Première rencontre décisive
3.3.2.4-Période d'adaptation
3.3.2.5-Donner sa place aux parents

3.4-Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure
3.4.1-Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants en situation d'insertion sociale ou professionnelle
3.4.2-Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique
3.4.3-Les modalités d'accueil d'urgence
3.5-Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable

4-Projet d'accueil

4.1-Les prestations d'accueil et modalités d'organisation de la vie quotidienne
4.1.1-Les périodes d'ouverture
4.1.2-L'agrément modulé
4.1.3-Taux d'encadrement suffisant et pratique de l'accueil en surnombre compatible avec le bien-être des enfants :
4.1.4-Le déroulé de la période d'adaptation
4.1.5-Le déroulé d'une journée type
4.2-Compétences professionnelles mobilisées et organisation du personnel
4.2.1-Descriptif de l'équipe
4.2.2-Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse de pratiques professionnelles et de formation
4.2.3-Suivi des stagiaires
4.2.4-Le recours à des intervenants extérieurs

8-Modalités de suivi du règlement de fonctionnement

1-Présentation de l'établissement

1.1-Présentation de l'établissement et du gestionnaire

1.1.1-Identification de la structure
Nom de la structure : Etablissement d'accueil du jeune enfant Maurice Chappe
Statut : Communal
Adresse : 7 chemin des Eigages 06650 OPIO
Téléphone : 04.93.77.25.37
Mail de l'établissement : multiaccueil@mairie-opio.fr

1.1.2-Identification du gestionnaire :
Nom de la structure gestionnaire : Mairie d'Opio
N°SIRET Commune d'Opio : 210 600 896 000 18
N°SIREN Commune d'Opio : 210 600 896
Adresse : Place de la Liberté 06650 OPIO
Téléphone : 04.93.77.23.18
Mail : accueil@mairie-opio.fr

1.2-Caractéristiques de l'établissement et du gestionnaire

1.2.1-Type et catégorie d'établissement : Petite Crèche collective agréée pour 24 places

1.2.2-Nature de l'accueil : 3 types d'accueil proposés en fonction des places disponibles.
L'établissement assure **un accueil collectif multi accueil** : régulier à temps plein ou à temps partiel, occasionnel ou d'urgence.

1.2.3-Autorisations :
Autorisation d'ouverture et de fonctionner donné par le Président du Conseil Départemental

- Date : 25 avril 1996
- Capacité : 24 places
- Age des enfants accueillis : 3 mois à 4 ans

Autorisation d'ouverture au public pris par le maire le 22 mai 1996

L'Etat et le Département concourent efficacement aux côtés des familles pour soutenir le service public municipal de la petite enfance. La Caisse nationale d'allocations familiales et la CAF des Alpes Maritimes financent la Ville au titre de la prestation du service unique.
Le Conseil Départemental des Alpes Maritimes au titre de sa compétence obligatoire de protection maternelle et infantile (PMI) et d'aide sociale à l'enfance (ASE) a agréé la structure et contrôle l'application des normes de la petite enfance.

2-PROJET EDUCATIF

L'éducation, parce qu'elle participe au développement social, économique et culturel, est un enjeu politique.
Tout au long de l'année, le maire de la commune d'Opio et l'élu à l'enfance accompagnent et soutiennent les professionnelles de la crèche dans la mise en place du projet éducatif qui se veut évolutif conjuguant action et réflexion.
Le projet éducatif est réalisé en lien avec les orientations politiques communales : s'adapter aux besoins diversifiés des familles, proposer un accueil de qualité aux enfants et à leur famille, favoriser l'accueil des familles en difficulté, favoriser et développer des actions prenant en compte le développement durable dans le cadre du Pacte de Transition Ecologique et de la démarche de labélisation Ecolo Crèche.
La commune remercie la Caisse d'allocations familiales et le Conseil départemental de leur indispensable soutien.
L'équipe de la crèche est particulièrement dévouée à cette mission passionnante : la formation des êtres en devenir…
La structure propose un projet éducatif qui prépare les petits à la vie en société dans une ambiance chaleureuse et ludique.
L'équipe professionnelle petite enfance a la conviction que la réussite de la crèche repose sur la qualité d'accueil des enfants et de leurs parents et sur la qualité du travail d'équipe.
Le projet éducatif est coconstruit en équipe et avec le soutien et la participation de la psychologue attachée à la structure. Support servant de base de travail, il vise à mettre en place une pratique éducative cohérente de tous les membres de l'équipe et guide les professionnelles vers l'accompagnement qu'elles souhaitent proposer.

Il tient compte des « 10 grands principes pour grandir en toute confiance » de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté le 23 septembre 2021 (voir en annexe).
Il prend en considération le respect des principes de la laïcité de la charte de laïcité de la branche famille de la caisse d'allocations familiales.

2.1- Les valeurs, les engagements et les attitudes éducatives portés par l'équipe pour garantir un accueil de qualité à l'enfant et sa famille

Marie-Paule Thollon-Behar : **« Accueillir un tout petit avec toutes les conditions réunies pour qu'il grandisse bien est un enjeu de notre société. Ce tout petit sera l'adulte de demain, un adulte solide, confiant dans ses attachements, capable de penser et de vivre avec les autres ou pas »**.

Notre préoccupation est le bien-être de l'enfant et le respect du projet parental.

2.1.1-Les valeurs de l'équipe :

⇒ **Soutien entre nous** : La réalisation des missions de chaque professionnelle, quel que soit son poste, est portée par le sentiment d'appartenance à un groupe basé sur l'entraide, la bienveillance, la solidarité et le soutien.

⇒ **Informer** : faire circuler toutes les formations en lien avec le travail. Les transmissions d'informations sont le maillage d'un travail en commun de qualité au service des enfants, des familles et de l'équipe.

⇒ **S'informer** : apprendre des autres et s'enrichir mutuellement.

⇒ **Se former** : évoluer et se perfectionner
- Savoir : développer ses connaissances théoriques sur lesquelles on va se reposer (sécurité affective, autonomie, valeur de l'exemple, socialisation, cohérence entre ce que l'on dit et ce que l'on fait…)
- Savoir-faire : développer ses compétences pratiques et évoluer par l'expérience (créativité, communication verbale et non verbale, les tous petits gestes du quotidien…)
- Savoir-être : développer ses valeurs personnelles, ses qualités relationnelles et son adaptabilité. (écoute, patience, empathie, optimisme…).

2.1.2-Nos engagements :

⇒ **L'accueil de tous les enfants :**
Lors de l'établissement du dossier de préinscription réalisé sur place dans l'établissement par la directrice, une écoute attentive permet de repérer les besoins ou difficultés potentiels singuliers à chaque famille.
Une commission d'attribution des places répartie les places aux familles en attentes en fonction de la disponibilité et des critères de priorités : familles domiciliées sur la commune, enfant en situation de handicap, familles en situation d'insertion en respect avec le Vadémécum réalisé par l'Association des maires de France.
- En application des dispositions des articles L214-2 et L.214-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et de l'article L 2324-1 du code de la santé publique (CSF), la commune d'Opio est attentive aux demandes de place en crèche des familles connaissant des difficultés particulières, bénéficiaires de certaines prestations sociales. Elle accorde une priorité aux enfants dont le(s) parent(s) est (sont) dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle, permettant aux bénéficiaires de trouver un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement qui leur sont proposées.
- La ville d'Opio concourt à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique. Les enfants en situation de handicap sont prioritaires. La directrice infirmière puéricultrice est le référent santé et accueil inclusif et est chargée d'organiser l'accueil de ces enfants.
  Pour chaque enfant en situation de handicap et/ou porteur d'une maladie chronique, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé conjointement par les professionnels qui accueillent l'enfant, les parents, le médecin de la famille et le médecin rattaché à l'établissement afin de sécuriser au maximum les conditions d'accueil.
  Un temps d'accueil est adapté à chaque type de situation. Des réunions de concertation et de synthèse sont organisées avec les différents partenaires intervenant dans la prise en charge afin de suivre l'adaptation, l'intégration et l'évolution de l'enfant dans son environnement quotidien.

⇒ **L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence sont proposés en plus de l'accueil régulier :**
- L'accueil occasionnel répond aux besoins des familles qui ont besoin ponctuellement d'un accueil. L'enfant est connu et est familiarisé avec le lieu mais ses présences ne sont pas contractualisées.

- L'accueil d'urgence est un accueil exceptionnel, limité dans le temps pour faire face aux situations d'urgence (drame familial, placement de l'enfant au titre de la protection de l'enfance, etc.). La période d'adaptation est parfois impossible à mettre en place et l'enfant est accueilli en urgence.

⇒ **La prévention des stéréotypes :**

Nous engageons à déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge avec en ligne de mire la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le personnel est formé dans ce sens : prendre conscience de l'importance de ne pas donner de surnoms sexués « ma belle », « mon costaud » par exemple, de ne pas inciter les enfants à prendre tel ou tel jouet en fonction de son sexe, d'éviter la confrontation binaire du rose et du bleu, d'accorder autant de temps de transmissions aux pères qu'aux mères.

Nous nous engageons à diffuser de la charte d'accueil du jeune enfant qui énonce le principe de valoriser chaque enfant pour ses qualités personnelles, fille ou garçon, en dehors de tout stéréotype.

⇒ **L'accueil des parents et l'accompagnement à la parentalité :**

L'équipe de professionnelles doit être une base de sécurité pour l'enfant et ses parents : il est nécessaire d'être en lien et en coopération tous ensembles, nous devons faire « accord » avec les parents.

Le bien-être de l'enfant passe par la qualité d'accueil de sa famille. La parole du parent est accueillie, quel que soit sa culture, ses racines, son projet parental ; les parents sont valorisés dans leur fonction parentale auprès de leur enfant. Le parent reste libre de son éducation tant que cela ne déconvient pas aux valeurs de la République.

Tout sauf un accueil normé ! L'accueil doit tenir compte de la singularité de chacun.

Nous accueillons les familles avec leurs histoires, leurs petits bonheurs, leurs soucis, leurs contraintes, leurs demandes spécifiques et leur quotidien.

Nous sommes sensibles aux histoires personnelles et parcours singuliers des familles : conditions de vie économiques, évènements de vie traumatiques.

Nous prenons en considération les facteurs individuels : tempéraments de l'enfant, la prématurité, les capacités de l'enfant à exprimer ses besoins d'attachement, ses capacités de compréhension (développement atypiques et/ou porteur de handicape), manque de disponibilité des parents (stress, maladie…).

L'accueil nécessite la disponibilité de chacun : prendre du temps le matin et le soir pour assurer le relais entre la famille et la crèche est indispensable.

L'accueil du matin est essentiel pour recueillir les transmissions des parents et établir un dialogue, tout en respectant la confidentialité. Les parents donnent des informations sur le déroulement du week-end, de la soirée, du lever et tous les renseignements pouvant avoir un impact sur la journée de l'enfant.

Lors des retrouvailles du soir, l'équipe transmet aux parents les points importants de la journée. Ainsi, les parents sont informés de tous les événements survenus en leur absence.

La crèche est un lieu ouvert : les parents sont invités à rentrer dans les services, à participer aux fêtes, aux sorties, à animer des activités avec les enfants…

Des panneaux d'affichage informent (charte nationale d'accueil, charte de la laïcité (voir annexe N°2), numéros d'urgence…), décrivent (journée type, planning d'activité, trombinoscope…), communiquent (menus, provenance des viandes, projet d'établissement, règlement intérieur, protocoles de santé…) et mettent en image la vie (photos) de la crèche et de ses petits utilisateurs.

A l'entrée en crèche, un questionnaire est remis aux parents pour favoriser la rencontre et commencer à tisser des liens favorables à l'accueil. (Voir en annexe).

⇒ **Le développement du langage**

L'enfant a besoin d'être soutenu dans son développement et particulièrement à intérioriser les notions de langages dès son plus jeune âge. Le développement du langage construit les compétences de communication et relationnelle avec les autres de façon adaptée. Nous sommes attentives à la qualité des échanges avec les enfants et nous nous interpellons pour être suffisamment disponible pour être à l'écoute des tentatives de communication de l'enfant (communication non-verbale, puis verbale en fonction du développement du langage) et de lui répondre en utilisant un langage riche, de s'adresser aux enfants de manière investie et soutenante.

Des temps de regroupements sont ritualisés dans la journée, animés de chansons, comptines et d'histoires lues stimulant le développement du langage.

Nous sommes vigilantes sur l'utilisation des tétines qui peut nuire au développement langagier de l'enfant.

⇒ **L'éveil à l'art et à la culture**

L'éveil artistique et culturel des tout-petits fait partie maintenant officiellement des 10 grands principes inscrits dans la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant : **« J'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».** L'art, la culture et les échanges interculturels

permettent à l'enfant de construire sa sensibilité, sa liberté intérieure, son expression personnelle et son rapport au monde.
Pour favoriser le développement créatif des enfants, nous réfléchissons ensemble au cadre environnemental proposé, c'est-à-dire à leur espace de vie (matériel et humain) qui doit être : agréable, beau, lumineux, ouvert sur l'extérieur, tourné vers la nature et sur la biodiversité, sécurisant, chaleureux, confiant, ludique, apaisant, empathique, stimulant (sans excès), libre choix, riche en activités manipulatoires, contact direct avec la matière, propice à la créativité. C'est pour l'équipe la première approche de l'art.
L'« éveil à l'art » respectueux est une « libre découverte » de soi et des autres loin de tout conditionnement social permettant à chaque enfant d'atteindre la meilleure expressivité et le meilleur épanouissement de son goût.
Laisser l'enfant agir seul le plus possible en intervenant le moins possible (ne pas être intrusif dans l'activité de l'enfant pour ne pas « casser » ses élans de concentration, son imagination et ses talents).
Donnons au plaisir une place centrale !
« Libérer le potentiel de l'enfant et vous transformerez le monde avec lui ».
« Ce n'est pas un vase que l'on remplit mais une source qu'on laisse jaillir » Maria Montessori.
Nous sommes vigilantes à l'hyperstimulation qui peut « écraser » l'intérêt de l'enfant par surcharge sensorielle et/ou matérielle.
Notre petit grain de sel : de l'inconnu, de la nouveauté, de l'humour, sortir du quotidien qui rassure mais sature !
Sans oublier l'éveil culturel par les livres, histoires racontées, comptines et écoute musicale qui ouvrent les enfants sur le monde.
L'équipe de la crèche crée des spectacles de marionnettes qui transmettent que du bonheur aux enfants !
Par petits groupes, les enfants du service des grands fréquentent la médiathèque de la commune située à proximité de la crèche.
Les sorties à l'extérieur de la crèche sont tout autant d'occasions d'apprendre également au contact de la nature.

⇒ **La prévention sur les questions d'alimentation, de santé environnementale, d'éveil à la nature**

La santé est au cœur de notre métier. **La crèche est engagée depuis septembre 2020 dans une démarche de labellisation Ecolo Crèche.** C'est l'association Label Vie qui nous accompagne dans cette transition : elle a pour objectif d'aider les établissements d'accueil du jeune enfant à réduire leur impact sur l'environnement et à améliorer la qualité de vie des enfants et du personnel. Le label « Ecolo Crèche » accordé par Label Vie est décerné aux crèches qui affirment un engagement éco-citoyen et vise plusieurs thématiques : alimentation, produits d'entretien et d'hygiène, déchets, jeux et activités, bâtiment, énergies, eau…
Depuis notre entrée dans la démarche, nous avons réalisé des actions telles que : élaboration de repas à 80% Bio, réalisation d'un repas sans protéines animales remplacées par des légumineuses 2 fois par mois, animations d'activités culinaires avec les enfants, achat de couches bébés éco labellisées, le savon des enfants et du personnel est éco labellisé,
les activités de plein air sont favorisées, création d'un espace terre pour les enfants et mise en place d'activités de jardinage avec les plus grands, les activités avec des éléments naturelles (pommes de pins, noix, coquillages, morceaux de bois, sable, eau, graines, farine…) sont privilégiées ainsi que la découverte de la biodiversité (escargots, vers à soie, poussins, tortues).
Nous favorisons les activités en extérieurs : jeux libre, repas, gouters… le plus possible tout au long de l'année.
La sieste des bébés en extérieur est pratiquée avec l'accord des familles.

⇒ **La prévention sur le numérique**

L'usage des appareils mobiles en présence du très jeune enfant pourrait être une interférence à la relation mettant potentiellement en risque la qualité du lien. Nous passons le message de : zéro écran avant 3 ans.
Nous ne mettons pas les enfants devant un écran, nous n'utilisons pas de portable en présence des enfants à la crèche.

⇒ **La formation des professionnels**

Nous nous formons collectivement :

- Temps d'analyse de pratiques mensuel encadré par la psychologue rattachée à l'établissement.
- Réunion (hors présence des enfants) sur des thèmes choisis en fonction des besoins de l'équipe.

Formations individuelles encouragées : par le CNFPT, abonnement à des magazines professionnels, lectures d'articles sur des sujets Petite Enfance…
Formation Label Vie projet Ecolo Crèche ouverte à tous les agents.

Notre projet éducatif repose sur la sécurité affective et l'autonomie de l'enfant, ainsi que l'acquisition de repères en s'inspirant des recherches de personnalités de l'univers de la Petite Enfance tels que :

→ Le psychiatre anglais John Bowlby pour ses travaux sur l'attachement.

→ Le pédiatre anglais Donald Winnicott pour ses travaux sur le besoin d'un environnement sain et de l'importance du jeu.
→ La pédiatre et psychanalyste française Françoise Dolto pour ses travaux sur l'enfant, propre acteur de son développement et l'importance de s'adresser « vrai » à l'enfant qui est une personne à part entière.
→ La pédiatre hongroise Emmi Pickler pour ses travaux sur les repères et l'environnement stable, fiable et prévisible dont les enfants ont besoin pour construire leur sécurité de base.
→ Le médecin et pédagogue italienne Maria Montessori pour ses travaux sur l'observation et la préparation de l'aménagement de l'espace pour que l'enfant soit autonome.
→ Le neuropsychiatre Boris Cyrulnik pour les notions de constellations affectives ou de système à multiples attachements.
→ La chercheuse en éducation Tina Bruce pour ses recherches sur la libre circulation.

2.1.3- Attitudes éducatives du personnel

⇒ Maîtriser les paroles au-dessus de la tête de l'enfant.
⇒ Verbaliser à l'enfant ses intentions et ses actes.
⇒ Se mettre à la hauteur de l'enfant pour lui parler.
⇒ Ne pas forcer l'enfant.
⇒ Ne pas presser l'enfant. Ne pas faire à la place de l'enfant pour aller plus vite.
⇒ Positiver et encourager ce que fait l'enfant. Valoriser ses initiatives, ses comportements « pro sociaux »
⇒ Ne pas mettre l'enfant en situation d'échec.
⇒ Ne pas oublier l'intérêt de l'enfant.
⇒ Ne pas faire de favoritisme.
⇒ Ne pas étiqueter l'enfant et sa famille.

Il existe une charte de qualité et l'accueil de l'enfant (voir en annexe).

2.2- Modalités d'accueil, de soins, d'éveil

2.2.1- Modalités d'accueil

Les horaires et conditions d'arrivée et de départ des enfants sont :
Dans le service des moyens-grands :

- **Les arrivées se font soit entre 8h00 et 9h30 soit à partir de 14h30**
- **Les départs se font soit à 12h00 soit à partir de 15h00**

Dans le service des bébés :

- **Les arrivées se font soit entre 8h et 11h00 soit à partir de 14h30**
- **Les départs se font soit à 11h, soit à 12h00 soit à partir de 14h30**

Les enfants accueillis sont répartis en 3 groupes en fonction de l'âge et du développement psychomoteur : les bébés, les moyens et les grands.
Parfois, en fonction de leur développement ou suite à l'arrivée de nouveaux enfants dans la structure, certains enfants sont amenés à passer dans la section supérieure, et ce, en cours d'année. Un point est fait avec les parents pour veiller à la cohérence de ce changement.
Nous proposons une organisation des journées selon une journée type de façon à instaurer une régularité des évènements dans le temps et une stabilité des situations dans l'espace. Ce déroulement prévisible de la journée favorise chez l'enfant une prise de conscience de lui- même et de son environnement. Le déroulement de la journée type est affiché dans le hall de la crèche (voir ci-dessous projet d'accueil).

4.2.2- Modalités de soins

Nous nous efforçons de respecter les rythmes et les besoins de chacun, d'être à l'écoute et disponibles.
Nous accompagnons l'enfant à faire seul plutôt que de faire à sa place.
Pendant le soin, les adultes sont centrés sur l'enfant et verbalisent ce qui se passe à l'enfant.

4.2.3- Modalités d'éveil

Tous les gestes quotidiens sont une source de découvertes pour l'enfant. L'éveil se fait tout au long de sa journée, par la communication avec les adultes et ses camarades et par le jeu.
A la crèche l'enfant joue : c'est sa principale activité. Le jeu développe le langage, la sociabilité, la créativité et l'intelligence de l'enfant.
A travers le jeu, les enfants apprennent à vivre ensemble, à se découvrir, à se respecter, à s'entraider.
Les espaces de jeu sont aménagés en fonction des tranches d'âge.

Nous privilégions les ateliers d'éveil en petits groupes sur lesquels les enfants peuvent tourner en fonction de leurs envies. Ce sont des temps de « décloisonnement » inter âges permettant aux enfants de trouver d'autres jeux, de rencontrer d'autres copains plus petits ou plus grands. Les activités ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire mais être un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire. Elles doivent être libres et spontanées pour permettre à l'enfant de donner libre cours à son imagination, à ses découvertes.
Nous favorisons la motricité libre pour les bébés et nous évitons de les mettre dans une position qu'ils ne maitrisent pas d'eux-mêmes.
Pendant le jeu libre, les enfants ont un accès visuel aux adultes à tout moment répondant à leur besoin de sécurité affective.
Les adultes veillent à renouveler les jouets ou le matériel à manipuler régulièrement.
Après les séances de jeux, les enfants sont invités à participer au rangement avec les adultes.

2.3- Modalités d'organisation de la vie quotidienne

Alimentation : équilibre et variété

L'alimentation satisfait un besoin fondamental de l'enfant ; elle favorise l'éveil des sens, l'autonomie, la convivialité et la découverte de différentes saveurs.
Les repas sont préparés sur place dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur.
Les menus, élaborés selon les préconisations en vigueur (GEMRCN) par la cuisinière et la directrice et communiqués quotidiennement aux parents par voie d'affichage, sont variés, équilibrés et adaptés à l'âge des enfants.
Ils comprennent 80% de produits labellisés (Bio, voire label rouge) et 2 repas par mois sans protéines animales remplacées par des légumineuses.
Engagé dans une démarche d'Alimentation Territorial depuis 2019, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) « émergent » a été reconnu par le Ministère de l'agriculture en mai 2021. Il concerne la restauration collective de la Commune pour offrir une alimentation plus saine aux enfants, développer la filière agricole locale et biologique, favoriser les circuits de production courts et de diminuer le gaspillage et la précarité alimentaire. La crèche est inscrite dans ce projet pour un approvisionnement en légumes communaux et bio.
Le personnel veille à ce que le temps du repas soit source de plaisir, de détente et d'échanges. L'adulte est là pour faire découvrir différents plats à l'enfant mais en aucun cas pour le contraindre à manger.
Ce temps de repas est aussi un moment où sont abordées certaines règles de vie en collectivité (se laver les mains, attendre son tour, rester assis...).
Les enfants sont accompagnés dans leur quête d'autonomie : ils découvrent les aliments avec leurs mains, puis sont incités à manger seuls à la cuillère, mais l'équipe reste disponible pour les aider à manger. L'équipe s'adapte aux capacités et à la personnalité de chaque enfant pour l'accompagner au mieux à gérer ses difficultés éventuelles.
En cas d'alimentation essentiellement lactée, les biberons sont donnés à la demande et préparés sur place.
La poursuite de l'allaitement maternel est facilitée. Les mamans qui le souhaitent peuvent soit allaiter sur place, soit apporter des biberons de lait maternel dans de bonnes conditions d'hygiène et de transport (contenant réfrigéré).
Dans la mesure où cela est compatible avec les impératifs de la vie en collectivité et le respect du principe de laïcité, les habitudes culturelles et familiales sont prises en compte.
En cas d'allergie alimentaire un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi de manière concertée entre les parents, le responsable et le médecin de la crèche et le médecin de l'enfant. Afin de sécuriser les conditions d'accueil et d'éviter tout risque médical et si la crèche est dans l'incapacité de s'adapter aux contraintes alimentaires, les parents pourront fournir alors à la crèche les repas.

Sommeil : au rythme de l'enfant

Le sommeil est un besoin fondamental pour l'enfant. Il est constructif, aide à grandir, à mémoriser les apprentissages et à développer le cerveau. Les professionnels respectent les besoins et les rythmes de sommeil de l'enfant, différents selon les âges.
Chaque enfant a un espace de sommeil dédié (lit, couchette). Ses rituels d'endormissement sont respectés (doudou, tétines, bercement) afin de lui apporter une sécurité affective.
Les professionnels surveillent les enfants pendant leur sommeil. Les enfants ne désirant pas dormir sont invités à se reposer dans le calme.
Les professionnels assurent des conditions favorisant la bonne qualité du sommeil, en respectant l'endormissement et le réveil naturel. Un réveil échelonné est mis en place.

Hygiène et propreté : préoccupations et apprentissages

L'application des règles d'hygiène est une préoccupation constante des professionnels (lavage des mains, désinfection des locaux, du matériel, des jeux et jouets, nettoyage du linge, aération des locaux...) afin d'éviter que microbes, virus et autres bactéries ne viennent s'inviter trop régulièrement.

Les professionnels effectuent tous les soins d'hygiène quotidiens nécessaires au bien- être de l'enfant dans la collectivité (change, lavage des mains et du visage, mouchage...). Les gestes sont expliqués à l'enfant, qui est progressivement, incité avec douceur et bienveillance, à participer aux soins.
La crèche ne se substitue pas aux parents pour donner les bains quotidiens, nettoyer les oreilles, couper les ongles...
Le change est un moment de relations et d'échanges privilégié entre l'enfant et l'adulte. L'individualité et l'intimité de chaque enfant sont respectées.
L'apprentissage de la propreté, processus neurophysiologique, est une étape importante pour l'enfant. Il est le seul à pouvoir décider du moment auquel il sera propre. Ce moment arrive quand l'enfant a atteint une certaine maturité physique, psychique et affective. Les professionnels accompagnent l'enfant dans cet apprentissage, en lien avec la famille et dans un souci de continuité entre la maison et la crèche. Le rythme de l'enfant est respecté et les oublis éventuels sont dédramatisés. Le pot et/ou wc est proposé à l'enfant dès 20 mois mais seul l'enfant décide d'y aller ou pas.

Équipes attentives à la santé et à la sécurité

Définition des missions du référent santé et accueil inclusif RSAI :
La directrice qui est infirmière puéricultrice est le référent santé et accueil inclusif en partenariat avec le médecin référent de la structure. Elle contribue à la diffusion d'une culture, de repères professionnels autour de la prise en compte de la santé des enfants accueillis. De ce fait, la prise en compte de la santé au quotidien relève d'une compétence de l'ensemble des professionnelles petite enfance. Cela concerne l'administration des médicaments mais aussi les adaptations des enfants atteints de maladie chronique ou en situation de handicap.
Le référent santé et accueil inclusif a pour mission également la diffusion et la formalisation de repères sur les conduites à tenir en cas de suspicion de maltraitances ou de situation présentant un danger pour l'enfant. Elle est responsable de la mise en place d'un partenariat pour déterminer les modalités concrètes de transmissions de l'information préoccupante (voir annexe N°5). Le RSAI en partenariat avec le médecin référent de la structure veille à l'application des mesures d'hygiène générale et d'urgence, assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnelles, portant par exemple sur la nutrition, le sommeil, les activités physiques, l'exposition aux écrans et la santé environnementale.
Pour faire face aux situations d'urgence (chutes, accidents, maladies...), un protocole médicale élaboré par le médecin référent de l'EAJE est mis à disposition du personnel, il est consultable sur le site de la mairie d'Opio service Petite Enfance et dans le hall de la crèche.
La directrice infirmière puéricultrice est toujours joignable aux heures d'ouverture de la structure, pour accompagner les équipes dans la prise de décision appropriée. Un protocole de continuité de direction définit les missions en cas d'absence de la directrice et affiché en salle du personnel et dans le hall de la crèche.
Si l'enfant présente une pathologie particulière, un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé par le RSAI et le médecin de crèche, en collaboration avec les parents et le médecin de l'enfant.
Applications des normes qui garantissent la sécurité :
D'un point de vue pédagogique : les normes d'encadrement sont respectées ; le matériel pédagogique est adapté.
En matière d'organisation : registre de sécurité mis à jour (matériel vérifié), protocole de nettoyage des locaux et de la cuisine aux normes HACCP, produits d'entretiens Eco label, prélèvements de surface en cuisine ainsi que des analyses sur des préparations alimentaires et sur l'eau du robinet par un laboratoire, protocole de mise en sûreté (PPMS) en cas d'incendie, d'alerte attentat, confinement, exercices de mise en sécurité plusieurs fois par an en présence des enfants.
En matière de santé et soins : suivi des vaccinations obligatoires, protocole de santé du médecin référent, protocole détaillant les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, protocole détaillant les modalités de délivrance de soins spécifiques.

Le doudou

Les doudous sont à disposition des enfants. L'enfant ne doit pas passer par l'intermédiaire de l'adulte mais il doit savoir qu'il est capable de prendre son doudou seul. L'enfant est libre de son doudou (et de sa sucette) comme il veut. Subtilement, l'adulte va favoriser le lâcher prise par rapport au doudou. L'accès au doudou est un vrai bénéfice pour l'enfant.
Droit au même accès pour le doudou et la sucette.
Le doudou fait le lien entre la maison (un peu de maman, un peu de papa) et la crèche : il doit faire le va et vient (un seul doudou !).

Le travail de référence

Nous nous référons au travail de la pédiatre hongroise Emmi Pickler pour ses travaux sur les repères et l'environnement stable, fiable et prévisible dont les enfants ont besoin pour construire leur sécurité de base.
Ce travail de référence a pour but de créer entre l'enfant et un adulte référent un mode de relation privilégiée. Le travail de référence nécessite une attention très individualisée de la part de l'adulte référent.
Pourquoi : Pour permettre à l'enfant de trouver un point d'ancrage à son arrivée dans la structure, ce qui va lui donner une base de sécurité et qui par la suite, lui permettra de prendre son envol en dehors de son milieu familial, au milieu de ses copains.

Le jeu libre ou l'activité spontanée :
Favoriser la dimension créative au cours du jeu du bébé et de l'enfant en résistant d'intervenir dans le jeu de l'enfant. Soyons des observateurs émerveillés. Le jeu c'est expérimenter, faire des quantités de choses qui sont des apprentissages. Le jeu c'est apprendre avec enthousiasme ! Le rôle de l'adulte est d'induire le jeu : jouer avec le/les enfants avec envie et plaisir, montrer, s'enthousiasmer puis se retirer petit à petit et laisser l'inventivité de l'enfant s'exprimer... Devenir un observateur attentif de l'activité autonome de l'enfant !

Les ateliers d'éveil
Il existe des niveaux d'activité en fonction des stades de développement. Les ateliers doivent être variés et soutenir les envies de découverte et d'apprendre du jeune enfant : jeux de mouvements, jeux de manipulation, jeux de construction, jeux artistiques et de nature, jeux symboliques. Un planning hebdomadaire des environnements ludiques proposés aux enfants est affiché dans le hall de la crèche. Aucun enfant n'est obligé de faire un atelier !
Dans l'atelier : consignes claires, ne pas faire à la place de l'enfant, l'adulte doit devenir « invisible », peu de mots. Les enfants ont besoin d'être libres pendant l'atelier.
L'atelier a pour but de créer entre l'enfant et l'adulte référent un mode de relation privilégiée.

L'accueil d'enfants jumeaux :
Désigner une même référente pour les 2 enfants.
Il ne faut pas se tromper sur les prénoms des bébés jumeaux : on peut au départ mettre un petit signe distinctif. Pour les enfants qui ont acquis lez langage, demander à l'enfant comment il s'appelle.

Le travail spécifique autour des permanents (les enfants les plus présents à la crèche)
Faire des choses qui sortent de l'ordinaire avec les « permanents », leur donner la priorité sur les ateliers en petits groupes, sur les sorties... Ces enfants doivent bénéficier de spécificités.

Favoriser le vivre ensemble
Apprendre aux enfants à être dans la relation avec les autres. Soutenir les comportements pro-sociaux (comportements de donner/recevoir) qui se mettent en place à partir de 10/12 mois. Les réactions des adultes doivent donner plus d'importance à la relation entre enfants qu'aux objets, cela développe de l'empathie, la joie de l'autre.
Chez les bébés : se mettre dans les sons des bébés, être « bilingue », répéter les sons et syllabes que prononcent les enfants (baba, papa...), les cris. L'adulte doit être l'écho des sons des bébés, ce qui va créer une harmonie de sons répétés dans le groupe : une dynamique de groupe, une symphonie qui donne de la joie ! Si on reste sans faire l'écho, sans faire la dynamique de groupe, chacun va rester sur son individualisme. Dans les conflits entre enfants : intervenir le moins possible, cela soutient le développement de leur socialisation. 80% des disputes entre enfants se règlent entre enfants.

Le cadre – les règles de vie - la sanction
L'équipe travaille à construire en commun un cadre cohérent autour des enfants : se mettre d'accord sur ce qui est autorisé et tout ce qui est « NON » !
Phase d'opposition : 18 – 24 mois. Les enfants expérimentent les limites. Les adultes accompagnent les situations générant de la frustration (la frustration : l'enfant a acquis le geste moteur psychologiquement puis il n'y arrive pas au niveau moteur ce qui déclenche un sentiment de frustration). Dans la frustration, l'enfant doit se sentir soutenu par le geste délicatement et des bravos !
La seule sanction, c'est le principe d'exclusion du groupe : faire sentir à l'enfant qu'il ne peut plus être dans la communauté du groupe. Sanction secrète : l'enfant n'a plus l'intérêt de l'adulte. L'enfant est sorti : 1 an – 1 minute, 2ans – 2 minutes, 3 ans - -3 minutes. L'enfant va dans une zone « spéciale » réservée à la sanction : à côté du groupe, jamais séparé, l'enfant est assis, il fait un recentrage. Pour retrouver l'appartenance au groupe, l'enfant doit « réfléchir ». Ne rien expliquer mais rappeler la règle de vie.
Enjeu des 15-18 mois : période d'intégration de l'obéissance, période où l'enfant est tout tendre, facile, mettre quelque chose de très clair, très ferme.

2.4- Quoi faire avec les bébés ? Quoi faire avec les moyens ? Quoi faire avec les grands ?

Notre projet d'accueil pour les bébés (de la naissance à l'acquisition de la marche ou très bon quatre pattes)		
Les besoins des bébés	**Notre projet éducatif**	**La pédagogie**
Besoin de construire	Construire la notion de	**Respect de soi :**

un sentiment d'identité et de respect de soi	RESPECT DE SOI par la relation intense, individualisée et personnalisée avec un petit nombre d'adultes (les référentes du service des bébés) ; c'est la socialisation primaire.	L'enfant est reconnu en tant que personne. **Parler : le bébé se nourrit de mots** -Expliquer, prévenir, commenter au bébé ce qu'on lui fait. -Mettre du sens sur ce qu'il ressent. -Le nommer par son prénom, le « tu ». - Quand un bébé s'impatiente et qu'on est occupé, on console et on rassure par la voix : l'accompagnement verbal est fondamental pour que l'enfant ne se sente pas insécurisé. -Rassurer l'enfant en posant des mots sur ce qu'il vit. Quand le bébé pleure : accueillir ses pleurs, encourager le bébé à pleurer à chaudes larmes dans les bras de l'adulte plutôt que de lui mettre la tétine pour se réconforter, le caresser, le garder contre soi. C'est vers l'être humain qu'il faut orienter l'enfant et pas vers la tétine car c'est un soulagement temporaire. -On prend contact avec le bébé en premier par la voix puis par le toucher. **Regarder : le bébé se nourrit de regards** Regarder le bébé quand on le porte, quand on le change, quand on lui donne à manger. -Stimuler, encourager les bébés qui jouent à distance par le regard. **Porter : le bébé se nourrit du contact physique** Le portage (holding) : le portage apprend au bébé la notion d'équilibre et de sécurité et de confiance. -La manipulation (handing) : on manipule le bébé avec une extrême douceur, avec des gestes assurés et respectueux. -Notion de coocooning : câliner les bébés, répondre aux besoins de sécurité en le prenant régulièrement dans les bras (au sol). **2 moments privilégiés à la crèche** d'une approche individualisée et individualisante: le change et le repas (tour de rôles).
Besoin de sécurité affective (et physique) : l'enfant doit pouvoir trouver une sécurisation dans les liens qu'il tisse avec les adultes qui s'occupent de lui. L'attachement (les liens) porte le détachement c'est-à-dire l'envie d'explorer d'apprendre, de jouer, de se divertir par soi-même.	Construire un environnement où l'enfant puisse se référer à des bases de sécurité solides assurant une continuité par la création de liens de confiance. La continuité des repères et des règles porte son développement socio-affectif. Permettre à l'enfant de construire un lien d'attachement sécure	**Repères stables** Plus l'enfant est jeune, plus il lui importe de faire les mêmes choses, aux mêmes moments, dans les mêmes lieux et avec les mêmes personnes. Il faut donner des repères stables aux enfants : **NOTION DE RITUELS.** **Des repères de personnes** (nombre d'adultes intervenants limité, relation privilégiée et individualisée avec chaque enfant, continuité de personne pour le repas, le change, etc.) Travail de référence : Etablir une relation affective stable, une relation proche, intime, continue avec un adulte authentiquement porté vers l'enfant. **Des repères spatio-temporels** (déroulement de journée, planning fixe des équipes, repas au même endroit, emplacement du lit fixe, plan de change fixe, repas à heure fixe, espaces de jeux stables, lit personnalisé...etc.) **Rituels d'endormissements, de changes, d'accueil... constants** **Régularité et répétition des expériences = Retrouver de l'identique.** **Le doudou** : il y a un seul doudou qu'on emmène à la maison et qu'on ramène de la maison (lien de l'odeur), le doudou reste à la disposition de l'enfant. C'est en prenant en compte l'ensemble de ces repères que va naître la sécurité affective de l'enfant. De là, en découle naturellement son désir d'autonomie, ainsi que la construction de sa personnalité et de son individualité.
Besoin d'apprendre par lui-même. Bébé, ce libre (et compétent) explorateur.	Construire un cadre de vie soutenant le besoin d'autonomie (le tout début) en favorisant la motricité libre et les activités spontanées.	**Motricité libre :** Un enfant ne sera jamais mis dans une position qu'il ne sait déjà prendre par lui-même : on ne le mettra pas assis, ni debout avant qu'il ne le fasse de lui-même. Pas de trotteur. **L'activité libre** :

		Laisser les enfants faire leurs « auto-apprentissages » en intervenant le moins possible dans leurs occupations. Aménager l'espace pour qu'il y ait aucun interdit, que du plaisir ! Encourager l'activité autonome : proposer une offre de jeux variés, visibles et en accès libre. Objets neutres et combinables, du « bazar » en quantité contrôlée. Présence rassurante de l'adulte à distance. Cadre porteur : disponibilité psychique de l'adulte et accompagnement non intrusif.
Besoin de sommeil en quantité et qualité suffisante source de bien-être pour le bébé. Pendant le sommeil, le bébé poursuit sa maturation, il continue sa croissance, c'est un sommeil « constructeur ».	Construire un environnement sécure pour un sommeil de qualité : tout notre travail doit permettre aux bébés de dormir en quantité suffisante et dans le calme.	**Sommeil :** - Se sensibiliser à l'importance du sommeil dans le service des bébés. -Mettre de la pénombre au moment du sommeil qui ramène le calme et aide à l'endormissement (jamais dans le noir). -Réduire au minimum les sources sonores. -Utiliser des techniques d'endormissement si l'enfant en a besoin (bercement très doux, petites caresses, tenir la main…) - Repérer les signes de sommeil ; mieux vaut tenter de coucher un bébé et de le relever s'il ne veut pas dormir que de passer à côté du moment propice à l'endormissement. -Le portage avant et après la sieste est très important
Besoin que ses parents soient partie prenante de l'accueil et en confiance.	Le bien-être de l'enfant passe par la qualité d'accueil de ses parents et le respect de leur projet parental.	Réaliser des transmissions de qualité écrite et orales. Inciter les parents à rentrer dans le service. Accueillir la parole du parent, et être dans l'entraide et le soutien de leurs demandes.
Besoin d'une ambiance feutrée	Construire un environnement sonore sécurisant et tranquille.	**Ambiance feutrée :** - Ne pas parler fort autour des bébés. - Eviter tous les bruits stridents, aigu, les objets bruyants - Ouvrir/fermer les portes doucement. - Intervenir sur les pleurs des enfants source de stress pour les copains. - On peut mettre de la musique douce, appropriée à ce service jamais fort et à des moments précis (pas de musique en permanence).

Notre projet d'accueil pour les moyens (de la marche ou un très bon quatre pattes à l'acquisition de la propreté)		
Les besoins des moyens	**Notre projet éducatif**	**La pédagogie**
Besoin d'exploration intense : Le «moyen» n'arrête pas. Il apprend tout le temps en manipulant. Il s'éveille en explorant inlassablement son environnement. Il répète les gestes. Le « moyen » a besoin d'être confronté à une	Construire un environnement ludique adapté aux besoins d'exploration des enfants : l'enfant apprend à chaque instant.	**L'exploration :** Mettre en continu du matériel à manipuler. Laisser l'enfant manipuler seul : faire, défaire, commencer, interrompre, jeter, éparpiller, remplir, vider, déchirer, rouler, emboîter…Lui proposer la malle à découverte : boîtes de différentes formes, bâtons, cylindres, tissus…L'enfant doit pouvoir découvrir : le dedans, le dehors, le plein, le vide, le solide, le mou, le rugueux, le lisse, le séparé, le réuni… Pour bien jouer l'enfant doit pouvoir faire ses expériences, les répéter, les modifier, découvrir les propriétés des jeux et leurs combinaisons, tester leur affordance. Importance de mettre des contenants vides en plusieurs exemplaires. Proposer des jeux/joutes/matériel en intérieur et extérieur, ce qui compte c'est que chacun trouve son « quoi faire ».

multitude d'explorations. Il observe, il expérimente, il teste ; l'enfant fait des math, de la physique, des statistiques… le développement intellectuel se fait à partir des expériences corporelles. Le plaisir comme moteur de ses explorations.		
Besoin de mouvement important : Le « moyen » n'arrête pas de bouger, il apprend en découvrant l'espace. Il faut le laisser évoluer le plus possible librement.	Construire un environnement matériel favorisant le moteur	**Motricité importante :** Essayer de ne pas freiner les expériences physiques et les performances nouvelles. Mettre des jeux où l'enfant peut ramper, grimper, escalader, se cacher, rouler, pousser, tirer…Proposer des parcours moteur où l'enfant évolue seul. Jeux de ballons, réaliser des parcours moteurs où l'enfant évolue tout seul…
Besoin de s'exprimer et « jouer » avec les bruits : C'est normal L'ambiance peut être bruyante, voire explosive avec des moyens : **C'EST NORMAL !** Les enfants de cet âge aiment faire du bruit, crie, taper… Ils testent l'espace en faisant ce bruit. Ils apprennent.	Construire un environnement propice aux expériences/explorations même si cela fait du bruit !	**Ambiance bruyante** On peut gérer l'ambiance par des moments bruyants et par des moments calmes, et si les enfants sont d'accord. Privilégier les petits groupes. Pour les repas, se limiter à 5 enfants. Etre dehors le plus possible : les bruits sont atténués. Choisir du matériel/jouets qui atténuent les sons (bois, carton)
Besoin de sécurité physique. Le « moyen » est un risque tout ; il veut tout essayer, tout toucher, tout escalader, tout voir…C'est un grand aventurier ATTENTION : il n'appréhende pas encore les dangers.	Construire un environnement matériel où l'enfant peut explorer en toute sécurité.	**Sécurité physique :** - Ne pas quitter les enfants des yeux. - Adapter le service aux enfants et supprimer les dangers. - Mettre les tapis de protection. - Trier les jouets cassés. Poser des limites : Dans toute situation où il y a danger : poser un interdit absolu en étant intransigeant.
Besoin de limites : LE « NON » L'enfant a un grand désir de faire ce qu'il veut. C'est la phase d'opposition et de	Développer le RESPECT DE L'AUTRE	**Respect de l'autre :** Poser un interdit absolu dans toutes les situations de violence faite à l'autre. Dire NON à l'enfant pour son bien. Dire NON à l'enfant pour l'aider à grandir. Pas de flots de paroles.

confrontation. Les interdits de l'adulte lui sont indispensables. Les limites lui donnent des repères, le guide et le sécurise. C'est par le NON et l'INTERDIT que l'enfant va intégrer le RESPECT DE L'AUTRE. A travers cette phase d'opposition, l'enfant cherche et forme son identité : il attend une réaction de l'adulte.		Tenir bon et ne pas changer d'avis. Une réponse ferme et cohérente.
Besoin d'être regardé et d'être compris ! C'est indispensable pour l'enfant ! L'enfant : « Regarde-moi quand je fais… »	Construire un environnement relationnel porteur sous le regard investi de l'adulte.	**Besoin d'être regardé. Besoin d'être compris.** Se mettre au milieu des enfants et les regarder. Se placer ou s'asseoir à la hauteur de l'enfant. Rester assis à table le plus possible et face à lui. Manifester une grande présence par le regard. Essayer de le comprendre à tout prix. Verbaliser les manifestations de l'enfant pour qu'il se sente regardé et compris. Parler avec clarté et de façon concise.
Besoin de rencontrer l'autre : l'imitation entre enfants. Les enfants qui ne savent pas encore parler s'imitent pour pouvoir communiquer. Faire la même chose en même temps que le copain (même posture, même vocalise, même jeu).	Construire un environnement matériel facilitant le vivre ensemble quand on est qu'au tout début de la socialisation.	**Imitation entre enfants :** A cet âge, à la crèche, les disputes naissent souvent de la frustration de ne pas pouvoir s'imiter : on essaie de doubler les jouets proposés car il suffit parfois de donner le même jouet pour que le conflit disparaisse. Permettre aux enfants de naviguer entre le dedans et le dehors Valoriser les comportements prosociaux entre enfants, ne pas intervenir trop vite

Notre projet d'accueil pour les grands (A partir de l'acquisition de la propreté)		
Les besoins des grands	Notre projet éducatif	**La pédagogie**
Besoin d'apprendre	Construire un environnement favorable aux acquisitions motrices, intellectuelles, sensorielles, relationnelles.	**Les activités :** Avant d'être créatives elles doivent être récréatives. Les activités sont le support d'échanges, de paroles. Ce n'est pas le résultat qui compte mais ce qui se passe dans le temps d'activité. Aucun résultat ne doit être imposé. Dans l'activité, l'enfant doit prendre du plaisir et jouer librement. Durant l'activité, le rôle de l'adulte est d'accompagner l'enfant : « Aide-moi à faire tout seul ». Dans ce cadre, toutes les activités sont bonnes. Les enfants ont soif de faire, de découvrir. **1-Les activités dirigées :** Puzzles, mosaïques, encastrements, enfilages, lotos… **2-Les activités libres :** L'enfant aime tout. Lancer, pousser, tirer, traîner, se balancer, chevaucher… : ballons,

		parcours moteurs, cerceaux, tunnels, vélos, bascules… Toucher la matière : argile, terre, eau, sable, pâte à modeler, pâte à sel… graines, pâte à modeler, farine, découpage et jouer dans /avec la nature (herbes, branches, feuilles…) Encastrer, combiner… : jeux éducatifs, encastrables, légos… Gribouiller : crayons, feutres, peintures, craies… Entendre, raconter : histoires lues, lotos sonores, CD, chansons, comptines, marionnettes… Mimer : jeux collectifs avec des chansons, déguisements, miroir La musique : instruments de musique, jeux sonores, bruitages, CD… Mise en place d'ateliers tournants ou espaces ludiques pour 4/5 enfants en accès libre : cela donne à chacun le choix des lieux, des personnes et des activités. La construction individuelle prend le pas sur la notion de groupe. Proposer des temps de décloisonnement en âge mélangés. Alterner jeux calmes et jeux moteurs, le dedans et le dehors…
Besoin de construire sa personnalité, son identité. Le jeu d'imitation symbolique apparait à cet âge. L'enfant se fait une place dans le monde des grands en rejouant ce qu'il a observé. En imitant, en essayant les attitudes des grands, l'enfant cherche est construit sa personnalité.	Construire un environnement qui permet aux enfants les jeux d'imitations ou jeux symboliques.	**Les coins jeux:** Ils conduisent à des jeux qui sont menés par l'imagination de l'enfant. Agencement du service des grands : Les coins jeux répartis autour de la pièce constituent l'aménagement idéal : poupées, déguisement, ferme, coiffure, voitures, dînette, établi, légos, docteur…
Besoin de se socialiser : c'est un processus qui permet à l'enfant « d'apprendre » à vivre avec l'Autre. L'enfant comprend « le PERMIS et le DEFENDU » (apparition du sens moral).	Le respect des règles de vie : cela favorise la socialisation. Proposer et soutenir les jeux collectifs, principe de « attendre son tour ».	**La socialisation - Les règles de vie :** Les adultes fixent les règles, elles sont stables et fermes. L'équipe se met d'accord sur les règles de vie à donner à la crèche, car, lorsqu'un adulte refuse ce qui est accepté par l'autre…c'est évidemment très troublant pour l'enfant. Celui-ci attend une autorité régulière qui le sécurise : on range, on se lave les mains, on attend son tour, on ne jette pas les jouets, on ne se lève pas de table… **Les jeux collectifs : petits groupes** Pour jouer avec d'autres, il faut à l'enfant un certain degré de maturité. Il faut accepter les règles…C'est un premier pas vers l'organisation sociale. A cet âge (début des jeux collectifs) la coopération est encore difficile. Exemple : l'enfant a du mal à attendre son tour. Faits à plusieurs, les jeux collectifs vont développer la socialisation petit à petit : rondes, jeux de ballons, jeux de tunnels, toboggans, parcours moteurs…
Besoin d'autonomie : l'enfant a envie de faire seul. Il veut se rendre utile. Il a acquis une	Respecter le temps de l'enfant et son désir de faire seul. L'aménagement de l'espace doit favoriser l'autonomie de l'enfant.	**L'autonomie :** Aider l'enfant à faire tout seul : habillage, déshabillage, repas, se laver les mains, activités… Accepter que l'enfant fasse tout seul.

indépendance relative.		Ne pas faire à sa place pour faire plus vite. Prendre le temps avec l'enfant. S'efforcer de ne pas déranger l'enfant pendant le temps où il entreprend un jeu.
Besoin de communiquer et d'acquérir le langage : c'est l'éclosion du vocabulaire. L'enfant va se nommer par le « je » et faire des petites phrases.	Soutenir le développement du langage	**Acquisition du langage :** Ne pas reprendre l'enfant sur ses défauts de langage, il est en train d'apprendre à parler. Etre de bons modèles et donner l'exemple ; les progrès se feront par imitation automatiquement. Proposer des histoires, des livres d'images, comptines, chansons, CD avec cris d'animaux que l'on peut imiter.... Retirer la tétine en journée au maximum sauf à la sieste
Besoin de l'enfant d'ennui pour développer sa créativité	Développer son CAPITAL RESSOURCE, c'est-à-dire l'estime de soi.	**Ne rien faire :** Les moments où l'enfant ne « fait rien » lui sont nécessaires. Il va apprendre l'autonomie, développer ses capacités d'invention, se découvrir soi-même sans l'adulte, découvrir ses capacités tout seul, développer des stratégies pour être bien, se divertir, s'occuper, acquérir de la confiance en lui. L'enfant qui ne « fait rien » développe sa créativité et son autonomie, se découvre et acquière de la confiance en lui. Nous respectons le besoin de ne rien faire. Nous encourageons et valorisons les initiatives personnelles (sourires, les « bravos »...)
Besoin de se construire en tant que personne	Individualiser l'accueil auprès de chaque enfant.	Instaurer des petits moments où l'individualité reprend ses droits : le regroupement (se dire bonjour, ou le prénom de chaque enfant est nommé), les temps de transitions (appeler les enfants par leur prénom), avant la sieste (souhaiter bonne sieste, aide à l'endormissement personnalisé...), temps de lecture improvisé..., les temps d'observations individualisés... Fête d'anniversaire organisée pour chaque enfant.
Besoin d'élargir son environnement et de découvrir le monde des « grands »	Ouvrir les enfants sur le monde « extérieur »	Sortir dans la rue, c'est observer la vie extérieure du Multi-accueil, regarder les passants, entendre et voir les véhicules, observer des travaux, ou la nature...L'enfant est naturellement intrigué par tout ce qui se passe autour de lui et l'adulte verbalise les scènes observées et /ou attire son attention sur d'autres détails comme le chant d'un oiseau, la découverte de cloportes enfouis sous des feuilles...

3-PROJET SOCIAL

3.1-Les caractéristiques du territoire d'implantation de la structure

3.1.1-Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure

3.1.1.1-Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure

La commune d'Opio fait partie de la région Provence Alpes Côte d'Azur, du département des Alpes Maritimes, de l'arrondissement de Grasse. La commune d'Opio appartient à la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis. D'une superficie de 9.47 km2, la commune d'Opio est située entre le pays grassois et les hauteurs de Cannes.
Bâtie sur un site exceptionnel, en milieu rural, Opio se situe à quelques kilomètres du complexe scientifique de Sophia Antipolis.
La commune est composée :

- D'un petit bourg perché (le vieux village) sur une proéminence naturelle, établi autour d'une place et de vieilles bâtisses provençales (dont la mairie) donnant sur une petite église à campanile typique de la région.

- De collines panoramiques dominant une plaine et des vallons successifs aux paysages rythmés par des oliveraies, des pinèdes ou forêts de chênes, des terrains agricoles (plantation de roses et maraichage) , des quartiers résidentiels majoritairement équipés de maisons individuelles. 85.5% de la population habitent une maison, 14.3% de la population habitent en appartement.
- De zones d'activité, commerciales et culturelle dont « le cœur de village »: brasserie, kiné, dentiste, salon bien-être, restaurants, supermarché, pharmacie, coiffeurs, primeurs, bouchers, boulanger, pressing, prêt à porter, cabinet médical, bureau de poste, salle polyvalente municipale, médiathèque, office de tourisme, jardinerie... La crèche se situe à proximité de cet ensemble.
- De logements collectifs privés et sociaux essentiellement au « cœur de village ».

3.1.1.2-Les équipements présents sur le territoire :

- Une médiathèque : elle fait partie du réseau des médiathèques de la CASA
- Une salle polyvalente et 3 salles communales
- Un ensemble d'équipements jeunesse :
  - → Nouveau groupe scolaire rassemblant l'école primaire et l'école maternelle conçu dans le cadre d'une démarche de Bâtiment Durable Méditerranéen BDM avec une cuisine de production sur place (à partir de produits bio, frais et de saison).
  - → L'ancienne école réhabilitée destinée à la bibliothèque à une salle informatique de l'élémentaire, aux activités périscolaires du midi et du soir, d'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires et d'un accueil « jeunes ».
  - → Le Centre de loisir Sans Hébergement accueille les enfants dès 3 ans (et scolarisés) jusqu'à 17 ans l'été avec le club ado. Il est réservé aux enfants originaires des communes d'Opio, de Châteauneuf et de Gourdon.
- D'un complexe hôtelier d'accueil pour les séniors
- D'un camping et d'un village vacances.
- De 2 golfs
- D'espace verts communaux : Parc de loisirs (équipé de jeux pour enfants, d'un parcours santé et d'équipements sportifs en accès libre), d'un amphithéâtre de plein air, des sentiers pédestres nombreux (forêt communale)
- Un office de tourisme, un poste de police, un espace d'atelier et de stockage pour les services techniques municipaux, des logements communaux,
- Des galeries d'Art
- Les associations communales, intercommunales et autres : ASCO (Avenir Sportif Culturel d'Opio), Ecole de musique, Compagnie de théâtre, Tennis club municipale, Opio Temps Danse, Le chant des Cigales, Associations des parents d'élèves... Opio a une vie associative développée (environ 26 associations présentes sur le territoire).
  Tout au long de l'année, de nombreuses manifestations rassemblent les Upians autour de la jeunesse, du patrimoine, des fêtes et de la culture.
- Association des assistantes maternelles « Les Pitchouns d'Opio »

En 2008, la mairie s'est associée à la démarche « Agenda 21 » (agenda pour le 21ème siècle) qui vise à établir un plan d'actions en faveur de l'environnement.
La commune d'Opio a signé une convention et son financement avec le groupe Labelvie pour accompagner la crèche dans une démarche de labellisation Ecolo Crèche.
La commune d'Opio a signé le Pacte pour la Transition Ecologique le 17 septembre 2021.
La commune d'Opio continue de développer sa production agricole et ses partenariats pour fournir à la cuisine de production du nouveau groupe scolaire des produits bio, locaux et issus de circuits court.
La commune d'Opio, lauréate du GREEN Deal 2021 a reçu une belle reconnaissance le 14 octobre 2021 pour son projet de continuité écologique et de végétalisation aux abords de l'école et du parc des sports et des loisirs.
C'est avec plaisir qu'Opio a découvert le classement annuel des villes et villages où il fait bon vivre de l'association du même nom et dont le Palmarès 2021 vient d'être publié.
La commune a créé un conseil municipal des jeunes.

3.1.1.3-Les partenaires départementaux :

- Centre de Protection Maternelle et Infantile - Maison des Solidarités Départementales du Grand Vallauris
- Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de Grasse
- Service d'Entraide et de Solidarité permanences à Opio
- Permanence service social : Assistante sociale, Maison France Service et CCAS
- L'éducation nationale

3.1.2-Les caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population

La population a été recensée à 2369 habitants en 2022.
Chaque année, de nouvelles familles s'installent à Opio, village qui voit ainsi sa population s'agrandir. La commune enregistre une population en croissance constante depuis les années 60. D'après les données qui figurent dans le rapport de présentation du PLU approuvé, la commune d'Opio s'est développée par un étalement de son urbanisation.
D'après les données INSEE de 2018, la commune comptabilise 85.5% de logements individuels contre 14.3% de logements collectifs. La création de logements collectifs est en hausse depuis 2013 : en effet la commune ne comptait pas de logements collectifs avant 2013. La commune diversifie son offre en logement. Des logements locatifs sociaux ont vu le jour et d'autres sont à venir. Une part non négligeable de logements individuels ont été construits.
Les équipements publics ont évolué au regard des indicateurs démographiques : nouveau groupe scolaire avec 3 classes supplémentaires (1 maternelle et 2 élémentaires). Une 7ème classe ouvre d'ailleurs en élémentaire dès septembre 2022.

La situation des familles au regard de l'emploi :
D'après le recensement de l'INSEE 2018, la commune d'Opio compte une majorité de cadres et professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires comme la tendance passée.
La majorité des actifs travaillent dans une autre commune (75,1%). Seulement 24,9% des actifs travaillent sur la commune.
Cela confirme la dépendance de la commune aux gisements d'emplois extérieurs notamment la technopole de Sophia Antipolis.
L'économie de la commune est en grande partie tournée vers le secteur tertiaire puis vers le secteur de l'industrie. Opio recense une offre variée en commerces de proximité qui profitent aux opidiens. En 2020, 41 entreprises ont été créées dans ce domaine.
Les retraités représentent 31 % de la population.
16.3% de la population est sans activités dont environ 6% de chômeurs.
Le travail à temps partiel des femmes (le mercredi et par choix)) est significatif sur la commune.

Les besoins des familles en matière d'amplitude horaire :
Des familles avec des emplois en horaires de journée pour la majorité du lundi au vendredi : profil plutôt de travailleurs indépendants, de cadres et professions supérieures.
Les familles étrangères (anglaises, néerlandaises, allemandes...) avec de bonnes situations financières et des mères au foyer avec des besoins de collectivité pour leurs enfants (parler français) et des besoins de socialisation.
Un assez grand nombre de familles sont de « vieilles » familles d'Opio. Les jeunes couples profitent de relais familiaux stables au sein de familles élargies. Les grands-parents, du fait de leur proximité, sont plutôt disponibles et soutenants ; un nombre conséquent d'entre eux loge leurs enfants et petits-enfants.

La moyenne économique se situe dans une tranche assez haute. La population est plutôt favorisée. La médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019 était de 31 390 €.
En 2022 sur la structure crèche collective : 0 famille bénéficie de l'application du plancher du barème des participations familiales et 1/3 des familles dépassent le plafond du barème de 72 000 €.

Diagnostic :
L'ensemble des indicateurs montre que les besoins des habitants évoluent doucement.
La réalisation du « Centre Village » 100% logements sociaux a fait arriver de nouvelles familles (jeunes actifs) sur la commune et va induire une petite augmentation des demandes de places d'accueil petite enfance. D'autres programmes immobiliers comptant des logements sociaux peuvent également faire évoluer les situations financières des familles.
La mairie a à l'étude un projet de réhabilitation des anciens locaux de la maternelle pour y transférer la crèche et augmenter sa capacité d'accueil pour répondre aux besoins de la population en mode d'accueil de la petite enfance.

3.2-L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires
La crèche est proche du « cœur de village » : lieu de sortie apprécié des enfants et qui concoure à l'intégration de l'enfant à son milieu social et à son bien-être global (médiathèque, commerçants, maraicher...). La médiathèque est un lieu privilégié pour favoriser dès le plus jeune âge des rencontres régulières avec le monde culturel autour des livres et albums jeunesse.
La crèche bénéficie régulièrement de spectacles spécialement étudiés pour les très jeunes enfants grâce au concours de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (spectacles à la crèche ou dans la salle polyvalente). Belles propositions culturelles pour faire grandir les jeunes enfants dans une approche sensible, esthétique et artistique !
La crèche bénéficie d'un environnement entouré de nature (sentiers pédestres et parc de loisirs) aussi nous en faisons profiter les enfants ; le contact avec la nature est essentiel à leur développement.
L'école maternelle qui était mitoyenne à la crèche rejoint le groupe scolaire (avril 2022). Le partenariat va se poursuivre en s'ajustant à la distance. L'adaptation des futurs écoliers reste au cœur de nos préoccupations engagées dans la réussite de ce passage.
La crèche travaille en étroite collaboration avec les services techniques de la commune et avec l'ensemble des services municipaux au service du public. Un projet municipal sur l'alimentation durable est en cours d'achèvement dans lequel la crèche est inscrite.

3.3-Les modalités de participation des familles

Vers une « pédagogie de la participation » : la crèche est un espace de construction identitaire et d'appartenance, de développement de la solidarité, de la responsabilité et de l'inclusion.

3.3.1-Participation des familles à la vie de la structure :

Par définition, les parents de très jeunes enfants n'ont pas toujours la disponibilité nécessaire de participer à la vie de la crèche.
Par contre, travailler à leur laisser une place s'ils le souhaitent pour s'investir plus activement dans la crèche fait partie des aspirations de l'équipe. L'objectif de travail est de développer un climat suffisamment de confiance pour que les parents se sentent à l'aise dans la relation avec l'équipe afin qu'ils puissent prendre leur place à part entière.
Nous ne portons pas de jugement de valeur sur le degré d'engagement des parents.
Nous sommes ouvertes aux demandes des parents et soutenons leur projet quel qu'il soit dans le respect du bon fonctionnement et règlement d'établissement.
Dans le questionnaire d'entrée à la crèche (remis à l'inscription), les parents sont informés que toute participation de leur part à la vie de la crèche est la bienvenue. Si un parent souhaite animer un atelier : musique, chant, jardinage...cela est possible
L'équipe s'étant engagée dans une démarche éco-citoyenne, elle sensibilise et invite les parents qui le souhaiteraient à la rejoindre dans ce projet (affichage dans le hall d'entrée).

3.3.2-Actions de soutien à la parentalité proposées

Accompagner la parentalité : c'est accompagner le parent qui le souhaite dans le « devenir parent » ce qui peut parfois être difficile et nécessité du soutien. Ecoute et dialogue pourront apporter cette aide quand les parents le souhaitent.

3.3.2.1-Place du parent :

Nous considérons que les parents sont les 1ers éducateurs de leur enfant.
Nous considérons que les parents sont nos partenaires privilégiés et qu'une collaboration étroite entre eux et nous est primordiale. Un suivi cohérent entre la crèche et le domicile est le garant du bien-être de l'enfant.
Nous valorisons le rôle du parent auprès de son enfant.
Nous soutenons la fonction parentale puissant levier de la confiance que l'enfant met en nous : l'enfant est loyale à son parent.
Les mères qui le désirent peuvent venir allaiter leur enfant à la crèche.
Nous sollicitons les participations des parents à la vie de la crèche : accompagnements aux sorties, animer des activités (musique, peinture...)

3.3.2.2-Communiquer :

Notre travail réside dans le tissage de liens avec les parents pour construire une relation de confiance.
Nous accordons de l'importance et du temps aux transmissions qui sont l'écho de la coéducation : proposition d'un cahier de l'enfant qui va et vient entre la maison et la crèche (nuit, petit déjeuner, sa vie en dehors, idem crèche repas, soins, gouter siestes, jeux...).
Nous prenons le temps d'expliquer aux parents nos pratiques, ce qui se passe la journée.
L'affichage dans le hall d'entrée marque notre volonté d'accueillir, d'informer, de communiquer, de documenter les familles.

3.3.2.3-Premières rencontres décisives :

Nous apportons une attention personnalisée les premières fois : visite des locaux, rencontre avec tous les membres de l'équipe, présentation du projet d'établissement (participation, expérimentation...) et du règlement intérieur (donner le cadre, les protocoles) , notre organisation et expliquer les aménagements pour parler de la pédagogie.
Nous apportons de l'importance au rendez-vous d'inscription : recevoir les questions, les appréhensions des parents. Les écouter. Un parent rassuré dès le premier contact est un parent qui a envie de revenir.
Nous sommes dans une démarche d'accueil active et bienveillante des parents : s'ouvrir aux parents et à la relation d'inconnu.

3.3.2.4-Familiarisation :

Il s'agit d'un temps d'apprivoisement réciproque par l'échange d'informations afin de créer du lien.
Nous construisons le projet d'accueil avec les parents et accordons le temps nécessaire et singulier à chacun.
Nous ne donnons pas aux parents l'impression que l'accueil est sur mesure mais que l'on peut innover, expérimenter ensemble dans le contexte de l'accueil collectif. Nous les accompagnons dans le cap à passer de « parents d'enfant » à « parents d'enfant accueilli en crèche ».
Nous récoltons toutes les informations sur les caractéristiques et besoins de l'enfant. Nous proposons aux parents d'écrire une lettre.
Nous proposons aux parents de passer une journée à la crèche. Un parent rassuré va passer ce sentiment de sécurité à son enfant.

Notre travail est de « coconstruire » une relation unifiant les parents et l'équipe autour de l'enfant et de tendre vers une « coéducation » alliance souhaitable entre les professionnelles et les parents autour de l'enfant (permettre l'expression des choix éducatifs des parents en expliquant les valeurs éducatives de la structure).

3.3.2.5-Donner sa place aux parents :

Dans l'accueil au quotidien, c'est prendre du temps, de discuter.
Nous organisons des réunions de pré-rentrée : détails sur le respect des rythmes, journée type...en laissant la parole aux parents.
Nous organisons des moments festifs avec les familles : pique-nique de fin d'année en soirée, goûter de Noël et de Carnaval, des cafés-blabla en décembre, des rendez-vous personnalisés à leurs demandes. Nous proposons aux patents d'encadrer les sorties avec nous.

3.4-Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies

3.4.1-Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle :

Afin de permettre l'accès à un mode de garde aux familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle, nous les accueillons sans condition de ressource ni l'obligation d'être actif. Conformément aux accords passés avec la CAF nous appliquons un tarif qui prend en compte les ressources et la composition de la famille. Nous proposons aussi des accueils occasionnels qui permettent à ces familles d'honorer des rendez-vous professionnels ou autres. La structure fait aussi preuve de flexibilité quant à la « modularité » des contrats signés avec les familles ; avec la possibilité de réduire ou d'augmenter (en fonction des places disponibles) le temps de présence des enfants.

3.4.2-Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

L'enfant en situation de handicap ou porteur d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des désirs et des besoins physiques, physiologiques et affectifs. La structure offre la possibilité, (lorsque le handicap est connu et compatible avec la vie en collectivité), d'un accueil d'enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique, après étude de son dossier en commission et accord du médecin de l'établissement. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est élaboré par le médecin référent et le référent sante et accueil inclusif (la directrice infirmière puéricultrice) de la crèche et la famille et le médecin de l'enfant. Il est adapté au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant. L'équipe aura à accompagner l'enfant et ses parents, en repérant les difficultés, tout en étant attentive à ses potentialités.
Le suivi de cet enfant se fait en étroite relation avec le médecin traitant, ainsi que tous les intervenants extérieurs, susceptibles de mener à bien un projet éducatif très différencié et adapté au handicap.

3.4.3-Les modalités d'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence est un accueil à caractère exceptionnel, limité dans le temps pour faire face aux situations d'urgence. La période d'adaptation est parfois impossible à mettre en place et l'enfant est accueilli en urgence.

3.5-Les activités de la structure dans la démarche en faveur du développement durable

Notre établissement est engagé depuis septembre 2020dans une démarche de labellisation Ecolo Crèche.
L'objectif de notre engagement est de développer des pratiques plus écoresponsables dans tous les domaines de fonctionnement de l'établissement.
In fine, il s'agit d'améliorer l'impact de la crèche sur l'environnement, ainsi que sur la santé des enfants et des professionnelles.
Nous souhaitons participer activement et concrètement à la transition écologique.
Nos premières priorités dans le cadre de la démarche sont :

- Investir plus fortement les espaces extérieurs, en les aménageant, afin de permettre aux enfants de passer plus de temps dehors
- S'engager pour une alimentation toujours plus durable : la crèche a la chance de bénéficier d'une cuisine sur place et d'une cuisinière motivée pour explorer plus en détails les questions de produits de saison, de circuits courts, de bio et de contenants alimentaires.
- Investir dans un nettoyeur vapeur pour nettoyer sans polluer

Le diagnostic en cours vise à valoriser toutes les bonnes pratiques déjà ancrées dans la structure comme :

- l'attention particulière portée à l'aération régulière des espaces,
- la bienveillance cultivée dans l'équipe et auprès des enfants,
- l'utilisation de produits d'entretien éco certifiés,
- Achat de couches éco certifiées,
- Faire jouer les enfants avec des éléments naturels
- Utiliser des équipements déjà existant dans le quartier : médiathèque municipale, parc de loisir, terrain de boules ,

cour de l'école maternelle…

- Organiser des sorties avec les enfants sur le mondes adultes (visites des commerçants, du maraicher, des travaux publics, des bâtisseurs) et sur les trésors de la nature (oliveraies, bois, champs, arbres, oiseaux, insectes, poulailler…).
- Nous pratiquons le tri sélectif.
- Les déchets alimentaires sont donnés aux poules du voisin.
- Nous avons supprimé le papier jetable : lingettes en tissu, serviettes de toilette tissu des enfants réduites de moitié en taille.
- Nous pratiquons l'appel aux dons pour les jouets/jeux/livres/matériel de bureau…

D'autres priorités émergent sur des sujets comme la consommation d'eau et d'énergie.

4-PROJET D'ACCUEIL

4.1-Les prestations d'accueil et modalités d'organisation de la vie quotidienne

4.1.1-Les périodes d'ouverture

La structure est ouverte : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 18h30 et le mercredi de 8h00 à 13h00.
La structure ferme 1 semaine en février, 1 semaine en avril, 3 semaines en août et 1 semaine en fin d'année.
Le calendrier des fermetures peut varier et est établi et porté à la connaissance des familles avant le 31 Décembre de l'année en cours pour l'année d'après (affichage dans le hall).

4.1.2-Modalités de l'agrément modulable mis en place depuis mars 2016

-Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de 8h00 à 17h30 : 24 places
- de 17h30 à 18h00 : 12 places
- de 18h00 à 18h30 : 6 places

-Les mercredis :

- de 8h00 à 13h00 : 24 places

4.1.3-Taux d'encadrement suffisant et pratique de l'accueil en surnombre compatible avec le bien-être des enfants

L'établissement respecte les taux d'encadrement prévus par la loi : 1 pour 5 bébés non marcheurs, 1 pour 8 enfants marcheurs.
Concernant le calcul de l'accueil en surnombre et conformément à l'arrêté du 08/10/2021, il se fait selon deux modalités :

- ✓ Le nombre d'enfants maximum accueillis simultanément est de 115% de la capacité d'accueil de la structure (24 places) soit 28 enfants maximum dans la structure.
- ✓ Le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement qui n'excède pas 100% de la capacité horaire hebdomadaire soit 1068h tenant compte de l'agrément modulable (voir ci-dessus).

4.1.4-Le déroulé de la période de familiarisation

La période d'adaptation est un moment très important pour l'enfant et ses parents, puisque pour chacun d'eux c'est la découverte, non seulement d'un lieu d'accueil, mais également des personnes qui vont s'occuper de l'enfant tout au long de la journée.
Pour les professionnelles, c'est l'accueil d'une nouvelle personne avec, déjà, ses habitudes, son caractère et ses émotions.
A cela s'ajoute les émotions de ses parents, souvent liées aux premières séparations.
Pour que la vie de l'enfant accueilli soit la plus sereine possible au sein de la crèche, il est très important que les parents communiquent un maximum d'informations sur lui, même parfois celles qui paraissent les plus anodines ou insignifiantes, car ce sont les parents qui sont les premiers observateurs de leur enfant.
Pour les professionnels, ces informations leur permettent de répondre plus vite et de manière plus adaptée aux besoins de l'enfant et de faire en sorte qu'il se sente entendu et compris, et donc, de le mettre en confiance.
Car au-delà du bien être physiologique, l'enjeu réel d'une adaptation, est d'instaurer et de faire perdurer un climat de confiance, qui fonde les bases d'une relation solide.
La période d'adaptation se fait généralement sur 6 jours. Elle se fait en général avec un professionnel référent qui accueille l'enfant tous les jours de son adaptation.
L'idée directrice est de faire en sorte que l'arrivée de l'enfant et de sa famille se passe en douceur, en sécurité, progressivement et en toute confiance. Se donner le temps de se connaitre et se « reconnaitre ».
L'équipe propose la progression suivante :

- Jour 1 : 1h de présence de l'enfant avec son parent. Parents et enfants se familiarisent avec les adultes encadrants, les autres enfants, les locaux… C'est l'occasion pour le parent de poser ses questions.

- Jour 2 : 1h00 de présence de l'enfant avec son parent idem 1er jour.
- Jour 3 : 1/2heure de présence de l'enfant avec son parent puis le parent donne le relais ½ heure
- Jour 4 : 1/2heure de présence de l'enfant avec son parent puis le parent donne le relais 1 heure ½, l'enfant pourra participer à des ateliers d'éveil qui le familiariseront avec la vie quotidienne du multi-accueil.
- Jour 5 : matinée + repas. Prendre le temps de se dire au revoir.
- Jour 6 : «Petite journée»: matinée, repas, sieste.

Le déroulement et le temps de l'adaptation sont surtout fixés par l'enfant. En effet, son adaptation dépendra de son âge, de son émotivité, de son autonomie et de sa facilité à se séparer. Bien entendu si cela s'avérait nécessaire, cette période pourrait être prolongée.

4.1.5-Le déroulé d'une journée type

Nous organisons la journée des services de façon à instaurer une régularité des évènements dans le temps et une stabilité des situations dans l'espace. Ce déroulement prévisible de la journée favorise chez l'enfant une prise de conscience de lui- même et de son environnement. Le déroulement de la journée type est affiché dans le hall de la crèche.

JOURNEE TYPE	CHEZ LES BEBES	CHEZ LES MOYENS	CHEZ LES GRANDS
Accueil des enfants et des parents	De 8h00 à 11h00 ou à partir de 14h30. Temps fort des transmissions reçues et échanges avec les parents.	De 8h00 à 9h30 : accueil individualisé dans les unités de vie. Temps fort des transmissions, échanges avec les parents. Accueil regroupé à partir de 17h45 pour les moyens- grands.	
Le regroupement : Pour se dire bonjour, histoires lues, chansons...et pause verre ou biberon d'eau.	Les bébés sont en motricité libre. Coins tapis de jeux et modules de motricité. Jouets visibles rassemblés par catégories. Besoin de renouvellement de l'intérêt des enfants au cours de la journée (roulement des jeux/jouets).	A 9H30 : temps de regroupement de tout le groupe autour d'histoires, comptines, chansons... , faire l'appel chez les grands, nommer chaque enfant (=prendre sa place dans le groupe) et rangement du service en invitant les enfants à le faire (cela dit être ludique).	
Ateliers d'éveil : Mise en place d'environnements ludiques (en intérieur et/ou extérieur) et jeux libres en extérieur et/ou intérieur)		A 8h00 : Installation des services en agençant les coins jeux (coins restaurant, coin petite maison, coin animaux et garage...) A 8h30 : installation de la cour en agençant les coins jeux (coins restaurant, coin petite maison, coin animaux et garage...) A partir de 10h : mise en place d'ateliers d'éveil pour des petits groupes, avec du décloisonnement (mélanger les tranches d'âge), durée en fonction de l'intérêt de l'enfant et/ou du groupe. A 11h : temps calme en simultané avec le moment des changes Après le gouter : proposition d'un atelier d'éveil et d'un temps de décloisonnement dedans/dehors.	
Le change : les couches (de marque Eco labellisée) sont fournies par la structure	Les changes se font tout au long de la journée. Vérification des couches à 9h45(avant le début des ateliers), 11h (avant le repas), 16h(avant de sortir en cour). Il y a des temps forts (changes systématiques) avant et après les siestes en individuel. Le change est un moment privilégié d'échanges individualisés, avec des gestes doux et respectueux.		
Le repas : la cuisine est réalisée sur place. Les menus sont affichés aux familles dans le hall d'entrée.	A partir de 11h00 pour les repas à la cuillère. Soit assis sur les genoux de l'adulte soit assis sur un siège bébé, dans un espace réservé aux repas. Les biberons sont donnés à la demande.	A 11h20 Tablées de 4-5 enfants avec adulte de référence. L'agent polyvalent aide à la distribution des repas (aide à la préparation des assiettes).	A 11h30 Tablées de 6 enfants avec adulte de référence. L'agent polyvalent aide à la distribution des repas (aide à la préparation des assiettes).
Le goûter	A partir de 15h00 pour les goûters à la cuillère. Les biberons sont donnés à la demande.	A 15h30	A 15h30
Le sommeil	Tout au long de la journée. Tout le travail doit permettre aux bébés de dormir en quantité et qualité suffisante source de son bien-être.	A 11H50 : préparation des enfants pour la sieste en favorisant leur autonomie pour commencer à se déshabiller seul. A partir de 12h10 : accompagnement au sommeil progressif. Les réveils sont échelonnés en fonction de chaque enfant. Les enfants se réveillent à leur rythme, sont changés et habillés en individuel en favorisant leur autonomie pour commencer à s'habiller seul.	

		En hiver : Temps de cour collectif moyens/grands au lever de sieste pour tous les enfants (bénéficier des heures les plus chaudes en hiver). C'est l'agent volant qui accueille en cour.
Jeux libres en extérieur et/ou intérieur)	Les bébés sont en motricité libre. Coins tapis de jeux et modules de motricité.	L'approche du savoir et des apprentissages se font par l'autonomie, faire appel à l'initiative personnelle dans ses découvertes. Jeux/jouets qui favorisent et valorisent l'activité manipulatoire et motrice. Jeux symboliques : coins jeux dans le service (poupées, restaurant, garage, construction, animaux, docteur...). Temps de décloisonnement moyens-grands systématique du lever de sieste au gouter.
Accueil du soir	A partir de 15h. Temps des transmissions données.	A partir de 15h00. Accueil et temps fort des transmissions données. Accueil regroupé à partir de 17h45 moyens-grands.

4.1.5-Modalités de sorties hors de l'établissement :

Un protocole de sorties (voir en annexe) détaille les mesures de sécurité à suivre par les agents accompagnateurs.

4.2-Compétences professionnelles mobilisées et organisation du personnel

4.2.1-Descriptif de l'équipe

Fonction	Qualification	Durée de travail hebdomadaire dans la fonction en ETP
Direction et référent sante et accueil inclusif	Infirmière Puéricultrice	1 ETP
Professionnelles Petite Enfance	Educatrice de jeunes enfants	0.8 ETP
	Auxiliaire de puériculture	5.9 ETP
Agent d'entretien- lingère	Agent technique	1 ETP
Cuisinière	Agent technique	1 ETP
Animateur analyse de pratiques professionnelles	Psychologue	2 heures par mois
Médecin référent crèche	Généraliste	En fonction des besoins, minimum 10 heures /an.

4.2.2-Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R.2324-37)

Le travail entre nous hors présence des enfants...c'est la fabrique du bien commun !

- Temps d'analyses de pratique en équipe: 2 heures par mois, l'équipe se regroupe en soirée pour mettre en commun ses expériences, ses questionnements, ses peurs parfois, ses réflexions, des situations à discuter...Ces échanges sont animés et encadrés par la psychologue référente de la crèche. Elle répond à nos besoins de formation et soutient la cohérence d'équipe. Elle nous accompagne dans l'évolution de l'organisation, dans l'anticipation des situations qui posent problème.
- Temps d'observation : prendre du recul (changer de focal) sur un temps ciblé, une situation difficile, un enfant en particulier...exemple : le repas des bébés. Partir d'observations pour trouver ensemble des solutions.
- Temps d'information : se réunir pour transmettre des informations, des consignes d'organisation (suite à l'absence d'une collègue par exemple), des consignes de sécurité...
- Réunion de projet : préparer un événement festif par exemple, la mise en place d'un nouvel atelier potager...
- Temps de formation : Faire des pauses dans la pratique avec des formations, ça dynamise ! Cela renforce le professionnalisme de chacune, d'acquérir de nouvelles compétences et de renouveler les connaissances et de faire évoluer le travail collectif. Les échanges avec d'autres professionnels permettent de se questionner et de se ressourcer.
  - → A titre individuel : Démarche personnelle valorisée et soutenue : chaque professionnelle a la possibilité de bénéficier de formation sur des thèmes choisis selon ses objectifs. Ponctuellement certains membres de l'équipe sont amenés selon leurs fonctions et leurs projets individuels à participer à des rencontres professionnelles proposées par différents partenaires.23 L'équipe est informée également de la possibilité d'assister à différentes conférences, débats ayant lieu sur le territoire ou à distance en visio conférences en lien avec des problématiques autour de la petite enfance.
  - → En équipe : Plus compliquée à mettre en place car ne peut se faire qu'en dehors des heures d'ouverture de la

crèche. La formation collective est très appréciée car elle fédère un travail d'équipe de qualité et crée du lien professionnel.

→ Une journée pédagogique est organisée chaque année pour l'ensemble des agents de la structure.

➢ Travail en équipe sur les risques psychosociaux et physiques liés aux différents métiers (agent petite enfance, cuisinière, agent d'entretien...): comment prendre soins des adultes en diminuant les charges liées au travail avec de très jeunes enfants : notion d'ergonomie, terme désignant la nécessaire adaptation des conditions de travail à la confrontation des êtres humains. Pour être bien traitant, il faut être bien traité !

- Charges physiques : portages répétés, manutentions du mobilier, rangement des jouets au sol tout au long de la journée, mobilier à hauteur d'enfants...
- Charges mentales : responsabilité d'un groupe, déferlante sécuritaire (risque zéro), réactions excessives de parents à la moindre bosse, morsure..., travail dans l'urgence...
- Charges nerveuses : bruit, agitation des enfants en bas âge, cris, pleurs, ...

Le « document unique » liste les risques psychosociaux et physiques liés à l'activité en structure petite enfance : rechercher ensemble les aménagements nécessaires et les actions spécifiques à mettre en place pour en réduire leurs impacts sur la santé des agents.

4.2.3- Intégration des apprentis et suivi des stagiaires

Nous pensons que former nos futurs collègues et leur permettre de faire « l'expérience de la petite enfance » fait entièrement partie de nos missions. D'autre part, nous sommes convaincus que l'accueil de stagiaires peut avoir des effets bénéfiques sur nos pratiques car il pousse à une constante remise en question de nos techniques et nous oblige à rester à jour quant à nos connaissances professionnelles.

Afin de sécuriser les enfants et les parents, l'arrivée et le départ d'un stagiaire est toujours annoncé quelques jours à l'avance.

Une professionnelle de terrain est nommée « tutrice » avec la mission de l'encadrement de la personne en stage.

Un entretien individuel est proposé à mi stage pour échanger sur les acquis, la réalisation des objectifs, les besoins particuliers et les ressentis de la personne en stage.

Un règlement de la personne en stage encadre l'accueil.

4.2.4-Le recours à des intervenants extérieurs

De façon ponctuelle, la crèche propose des animations avec la collaboration d'intervenants extérieurs : musiciens, comptes...Pas de culture sans artistes !

La CASA, partenaire du réseau, offre des créations artistiques sur site chaque année.

Nous sollicitons les parents désireux d'intervenir à la crèche pour mettre au service des enfants leurs talents, dons, temps.

Modalités de suivi du projet d'établissement

Ce projet est voué à évoluer en fonction des demandes formulées et du fonctionnement réel.
Il est le support à une pratique professionnelle qui est sans cesse en évolution et doit donc faire l'objet d'évaluations régulières (au moins tous les 5 ans) avec tous les membres de l'équipe. Notre principal objectif est de permettre à l'enfant de s'épanouir et de pouvoir développer ses compétences et ses potentialités dans un environnement stable, bienveillant et sécurisant. La collectivité est souvent source de contraintes pour l'enfant et sa famille. C'est pourquoi nous nous s'efforçons de porter une attention individualisée à chacun. L'écoute et l'accueil sont nos préoccupations permanentes.
La garantie de ce projet ne saurait être dissociée d'une reconnaissance et d'un soutien de nos partenaires, ainsi que du soutien des familles qui sont elles aussi nos « partenaires ».
Le projet d'établissement est à la disposition des parents et nous souhaitons qu'il soit un support pour dialoguer ensemble. Il est consultable sur le site internet de la mairie d'Opio, il est affiché dans le hall d'entrée de l'établissement. Un exemplaire du projet d'établissement peut être transmis sous forme numérique à toute famille dont l'enfant est inscrit ou a fait l'objet d'une demande d'admission dans l'établissement.
Son suivi est assuré conjointement par le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales.
Les modifications (personnel, locaux, modulation de l'agrément...) l'impactant feront l'objet d'un avenant ou d'une mise à jour et devront être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur par la responsable de la structure au Conseil départemental et à la Caisse d'Allocations Familiales pour signature.
Ce document est établi en triple exemplaires :

- un pour le Conseil Départemental
- un pour la Caisse d'Allocations Familiales
- un à conserver par la structure

La responsable de la structure
Madame Zaccuri

Le maire d'Opio
Monsieur Occelli

Crèche Municipale
"Maurice CHAPPE"
7, Chemin des Eigages
06650 OPIO
Tél 04 93 77 25 37

DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL	
DATE	
CACHET	10/10/2022
SERVICE	Référent Technique de la section des modes d'accueil du jeune enfant
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	Hélène DESSAUVAGES
SIGNATURE	

DOCUMENT VISE PAR LA CAF	
DATE 6/10/2022	
CACHET	
SERVICE	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE	
SIGNATURE	

NADIA FOURNY
Responsable Service d'Intervention Sociales Pôle Ouest
Département d'Action Sociale
Tél. 06 11 03 84 71
nadia.fourny@cafnice.cnafmail.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

1000 PREMIERS JOURS

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie,** car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires

PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et repliis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIXe siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1
LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2
LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3
LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4
LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET A L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5
LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6
LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7
LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Sécurité sociale

EAJE Crèche Maurice Chappe

Charte de qualité et accueil de l'enfant

L'enfant
Penser l'enfant dans son individualité même au sein du groupe
Je ne fais pas de différence entre les enfants (« chouchou »ou »rejet de l'enfant »)
Chaque enfant est appelé par son prénom (éviter les surnoms ou diminutifs), je ne mets pas d'étiquette.
Donner une réponse adaptée c'est une limite sans la présenter comme punition. Proposer plutôt que d'imposer, laisser la liberté de choisir.
Je verbalise et/ou explique chaque évènement à l'enfant
Je ne bouscule pas l'enfant par le geste ou par la parole
Je laisse les doudous à disposition.
Je respecte la journée type pour donner des repères aux enfants.

Attention à la parole au-dessus de la tête de l'enfant
Je m'installe parmi les enfants et à leur hauteur pour parler d'eux.
J'intègre l'enfant dans la transmission (ex : « Arthur ta maman nous a dit… »)
Je suis consciente que l'enfant entend tout, comprend tout, peut être blessé même s'il peut répondre
Je m'abstiens de tout commentaire désobligeant sur les parents devant les enfants
Je mets de la distance au corps à corps. Je suis là pour apporter du réconfort à l'enfant et non l'inverse, tout en sachant répondre à sa demande de câlin ou de bisou

Les parents
Je respecte le rôle des parents, ils restent initiateurs de toutes les étapes de la vie de leur enfant.
Je me rends disponible et attentive pour accueillir parents et enfant.
Je relate les faits de la journée en étant positive.
Une transmission négative peut se dire mais ne jamais s'écrire.
Savoir trouver les mots qui accompagnent les parents sans être dans la toute puissance et le jugement.
Je fais participer les parents à la vie de la crèche.
J'accompagne les parents et réponds à leurs besoins et leurs attentes.

Le repas
Je ne force pas un enfant à manger ou à finir son assiette, je peux l'inciter à gouter
Je n'entre pas en conflit à cause de la nourriture et ne fais pas de chantage comme par exemple : priver l'enfant de dessert s'il ne mange pas de légumes
Attention à la douce violence : ne pas lui racler la bouche avec la cuillère, ne pas lui lancer le gant, ne pas lui laver la bouche sans le prévenir, ne pas être trop exigeante sur sa tenue à table, éviter les gestes systématiques
Je vérifie que l'installation à table est adaptée à l'enfant

Le change
Pendant le change, je suis attentive à l'enfant, je le regarde, je lui parle et je lui explique chaque geste, tout commentaire désobligeant est proscrit.
Je vérifie régulièrement les couches : je demande à l'enfant l'autorisation de regarder dans sa couche.
Je respecte son intimité.

Le sommeil
Je ne force pas un enfant à dormir mais je l'incite à se reposer et à respecter le sommeil des autres enfants.
Je ne laisse pas un enfant pleurer dans son lit.
Je ne réveille pas rapidement un enfant endormi.

L'adaptation
Mise en place de référente avant l'arrivée de l'enfant.
Je prépare l'arrivée de l'enfant.
Devoir d'optimisme et d'empathie. Douceur +++.

Les activités
L'activité est proposée et non imposée ; elle reste un moment de plaisir pour l'enfant. L'important est le plaisir que l'enfant prend à faire l'activité et non le résultat.
L'enfant peut quitter l'activité quand il le souhaite.
Je ne critique ni ne dévalorise le comportement de l'enfant et/ou de son travail.
Je résiste à l'envie d'intervenir dans le jeu du bébé.
Je ne dois pas intervenir sur un enfant qui joue ou qui est concentré sur une exploration.
Je mets en place un travail spécifique pour les permanents.
Je propose des activités innovantes pour stimuler l'imaginaire de l'enfant.

Les conflits
C'est l'enfant qui agresse qui est en danger, un bébé n'est pas un agresseur, s'il est agressif, il se protège il se sent en danger.
J'interviens seulement si cela est nécessaire pour permettre aux enfants de se socialiser c'est-à-dire de développer des comportements pro sociaux amenant au vivre ensemble. 80% des disputes se règlent entre enfants.
J'entoure la victime +++, j'enclenche un comportement de gentillesse, de caresses.
J'ignore l'agresseur : sanction secrète, il n'a pas notre intérêt par contre je mets en place un travail d'observation.
Beaucoup de patience.
Je favorise les relations entre enfants.
En cas de sanctions « principe d'exclusion » : pour les grands uniquement (2ans-2minutes, 3ans-3minutes) et dans le même espace.

Le travail d'équipe
Etre cohérant : chaque membre de l'équipe doit donner une même réponse à un même acte, accepter nos limites en tant que professionnelle, relater un fait sans porter de jugement.
Avoir la volonté de préserver une bonne ambiance de travail et être dans l'entre-aide inter services:
C'est respecter ses collègues
C'est travailler en harmonie dans un projet commun
C'est savoir passer le relais dans un moment délicat
C'est verbaliser afin d'éviter les conflits.

EAJE Crèche Maurice Chappe

Charte de Sécurité dans la crèche

Consignes générales :

- Toute professionnelle est tenue d'arriver à son poste à l'heure fixée par le planning et de quitter son poste à l'heure prévue (respect des normes d'encadrement des enfants).
- Les portillons et les portes donnant accès dans les services d'enfants doivent être maintenus fermés.
- Tout enfant en transat, baby relax doit porter son harnais de sécurité.
- Vérifier l'identité des personnes qui se présentent à l'entrée de la structure.
- Chaque agent est responsable de ses actes mais toute personne témoin d'un dysfonctionnement sans intervenir engage également sa propre responsabilité.
- Toute personne qui prend ses fonctions doit avoir pris connaissances du plan particulier de mise en sécurité (des consignes incendie, de confinement, et du matériel d'urgence) et des protocoles de santé.
- Une stagiaire ne pas peut pas rester seule en présence d'enfant(s).
- Il est formellement interdit de fumer dans la crèche et de consommer des boissons alcoolisées.

L'accueil du matin et du soir :

- Veiller à toujours être deux professionnelles à l'ouverture et à la fermeture de la crèche sauf décision de la directrice.

L'accueil du matin :

- Débrancher l'alarme le matin en arrivant.
- Vérifier que l'enfant ne porte ni bijoux ni objet susceptibles d'être dangereux pour lui-même et pour les autres. Le port d'écharpes par les enfants est interdit.
- En cas de traitement médicamenteux s'assurer que l'ordonnance originale en cours est au nom de l'enfant.

L'accueil du soir :

- Vérifier qu'il ne reste plus d'enfant à la fermeture de la structure.
- Vérifier l'identité et les autorisations de la personne qui reprend l'enfant.
- Brancher l'alarme en partant après avoir fait le tour de la structure et vérifier que toutes les fenêtres et portes sont bien fermées.
- Vérifier que les appareils électriques sont débranchés (cafetière, bouilloire, ventilateurs en été).
- Veiller à arrêter le sèche-linge, le lave-linge, les climatisations en été, les écrans de contrôle.

L'alimentation :

- Vérifier la température des repas (cuillères et biberons).
- Tout repas donné ultérieurement doit être conservé au maintien chaud à +63°.
- Respecter les régimes alimentaires.
- Respecter les règles de sécurité et d'hygiène alimentaires règlementaires.

Les changes :

- Toujours tenir un enfant sur un plan de change.

Le sommeil :

- Vérifier que les barrières des lits soient relevées et bien verrouillées.
- Accompagner et contrôler le couchage réalisé par une stagiaire.
- L'enfant doit être couché sur le dos.
- La surveillance de la sieste par un agent au minimum est obligatoire dans les dortoirs.
- La température du dortoir en hiver ne doit pas dépasser 19°.
- Ne pas trop couvrir l'enfant ; il ne doit pas avoir trop chaud.
- Coucher le bébé dans une gigoteuse.
- Ne pas placer un lit directement contre une source de chaleur.
- Passer voir les bébés qui dorment toutes les 5-10 minutes. Vigilance constante de la part des adultes.

Les activités et les jeux :

- Vérifier que les jeux soient bien adaptés à l'âge de l'enfant.

- Un adulte doit toujours être présent en salle de jeux.
- Chaque professionnelle doit connaître à tout moment le nombre d'enfants qu'elle a en charge.

Les produits d'entretien : ils sont tenus hors portée des enfants et rangés dans une armoire fermée à clefs.

Dans la cour :
- Anticiper la sortie des enfants avec une inspection rapide d'éventuels objets ou déchets ou détritus.
- Garder une visibilité totale de la cour à tout moment en se plaçant en plusieurs points de la cour.
- Se positionner de façon à ne pas avoir d'angle mort et pouvoir contrôler l'ensemble de l'aire de jeux.
- Etre mobile pour voir derrière les équipements et les arbres masquant la vue.
- Rappeler les interdits aux enfants.

Sur la terrasse des bébés :
- Descendre le store totalement en été car le revêtement du sol chauffe au soleil.

L'encadrement des stagiaires :
- Chaque stagiaire doit être encadrée tout au long de son stage par une professionnelle.
- Une stagiaire doit toujours être accompagnée en salle de jeux, lors des repas, lors des changes et du couchage, et ne doit en aucun cas rester seule auprès des enfants.

Les sorties :
- Ne jamais lâcher la main des enfants sur la route.
- Marcher groupé. Ne jamais s'isoler du groupe.
- Porter un gilet jaune.
- 1 adulte pour 2 enfants maximum.

La qualité de l'air intérieur :
- Aérer les locaux systématiquement 3 fois par jour matin, midi et après la sieste.
- Ne pas utiliser d'aérosol type désodorisant

Sécurité et matériel : Concernant tout matériel mis à disposition au sein de la crèche, le personnel est tenu de faire bon usage et de signaler toute anomalie pouvant entraîner des risques tant pour lui que pour les enfants

En période de canicule :
- Faire boire les enfants régulièrement sans attendre qu'ils aient soif.
- Mouiller le corps (visage et avant-bras) plusieurs fois par jour, avec des gants ou avec les sprays.
- Ne pas sortir les enfants dehors aux heures les plus chaudes sauf pour les jeux d'eau.
- Maintenir la crèche fraiche : ouvrir les fenêtres le matin, les fermer la journée, baisser les stores, enclencher les climatisations, utiliser les ventilateurs.
- Vigilance pour les enfants qui mangent peu.

Plan particulier de mise en sécurité :
Tout agent doit prendre connaissance :
- des protocoles d'actions en cas d'incendie, de besoin de se confiner et de se cacher.
- des lieux de repli en cas de risque incendie, de besoin de se confiner et de se cacher.
- La répartition des missions pour chaque PPMS

Dans le cadre du plan Vigipirate :
- Développer sa vigilance : Détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels : sac abandonné, colis suspect, véhicule suspect, allées et venues, observation prolongée...
- Acquérir et transmettre les réflexes adaptés : Se former aux premiers secours.
- Participer aux exercices dédiés à la réaction aux attaques = confinement. Se barricader.
- N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre

Sont mis à disposition des agents les documents suivants :
- Le **Document Unique (DU)** qui constitue une évaluation des risques professionnels salle de repos du personnel
- Le **Registre de Danger Grave et Imminent (RDGI)** salle de repos du personnel
- Le **Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)** bureau de la direction

EAJE Crèche Maurice Chappe

Protocole de sortie

Repérage du trajet en situation réelle.

Information et autorisations parentales.

1 adulte responsable pour 2 enfants pour les trajets de proximité (quartier) , 1 adulte détaché attentif à l'environnement et l'agent de sécurité municipal (ou 2ème adulte) supplémentaires pour les trajets jusqu'au parc de loisirs.

A avoir sur soi :

Liste des parents

2 Portables

Trousse Premiers Secours

Gilets jaunes pour les accompagnants

Eau, gobelets

Petits biscuits

Mouchoirs, changes, lingettes, couches, poubelle

Education des enfants

Avant le départ, rappel aux enfants des consignes de sécurité =

- On ne lâche pas la main de l'adulte
- Rappel des règles liées à la circulation = marcher sur le trottoir, traverser sur les passages protégé en ayant eu soin de regarder qu'il n'y ait pas de voitures.
- Pas de jeux = rester calme et attentif à ce que dit l'adulte.